

LES
BIONISTES
Les virtuoses de la bio

**IBO! ACCOMPAGNE VOS HABITUDES
AVEC LE MEILLEUR DU BIO, NATURELLEMENT !**



Catalogue magasins 2026

ÉPICERIE SALÉE, SUCRÉE, FRUITS SECS ET BOISSONS



DEVENEZ UN CLIENT PRIVILÉGIÉ, DÈS VOTRE 1^{ÈRE} COMMANDE !

Des conseils pour optimiser **votre référencement** et **dynamiser vos rayons**.

Franco accessible dès 350€: souplesse de commande. **Rapidité et agilité**: livraison en 48h.



DES PROMOTIONS RÉGULIÈRES POUR ANIMER VOTRE RAYON

- Campagne fruits secs.
- Promotions saisonnières.

DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR RENFORCER VOS VENTES

- Animations personnalisées dans votre point de vente.
- Une PLV attractive pour optimiser l'efficacité de vos mises en avant.



Les Biolonistes, + de 30 ans d'expertise au service de votre magasin bio

UNE COMMUNICATION PUISSANTE

- Newsletter mensuelle
- Plus de **28 000 abonnés** à la marque ibo! avec un fort taux d'engagement sur Facebook et Instagram
- Deux prix en 2025 :
 - Un prix lors du **Grand Prix Cuisine Actuelle** avec nos croustillantes **perles d'épeautre ail & oignon**, plébiscité par les consommateurs dans la catégorie saveurs originales.
 - Le prix du jury **Marmiton** pour nos **pépites de chocolat noir au rapadura**, dans la catégorie produit bio.



Nos valeurs, nos métiers

Nous fournissons à nos clients des produits certifiés biologiques ainsi que des services sur mesure pour la fabrication et le conditionnement, grâce à notre unité de production intégrée.

LA BIO PAR CONVICTION

- Défense et promotion de l'Agriculture Biologique afin de préserver la qualité des ressources naturelles pour les générations futures.
- Respect de nos partenaires, de nos fournisseurs et nos clients.



FABRICANT DE PRODUITS SAINS ET SAVOUREUX

- Équipe R&D (Recherche et Développement) interne qui élabore de nouvelles recettes savoureuses.
- Activités de fabrication et de conditionnement internalisées pour un meilleur suivi qualité et une plus grande réactivité.

IMPORTATEUR ÉTHIQUE ET RESPONSABLE

- Sélection de producteurs et de produits qui inclut le respect de l'environnement et de la santé.
- Loyauté dans les relations commerciales.
- Mise en place de filières contrôlées.
- Strict suivi qualité de la production à la distribution des produits aux magasins.



DISTRIBUTEUR ENGAGÉ

- Distribution en magasins BIO exclusivement depuis 1991.
- Deux entrepôts en Provence et en Bretagne pour optimiser l'acheminement des produits vers votre magasin tout en réduisant les émissions de CO₂.
- Le Rail route.

Les Biolonistes, distributeur



Notre marque Ibo!

Ibo! est notre marque d'épicerie sucrée et salée, gourmande et festive. Nous y mettons tout notre savoir-faire pour offrir des produits savoureux, sains, et de qualité optimale.



IBO! CE SONT PLUS DE 200 RÉFÉRENCES

Fruits secs (petits emballés & vrac) :

Amandes, ananas, banane, dattes, figues, fruits rouges, noisettes, noix...

épicerie salée : antipasti, bouillons, condiments, olives, gressins...

épicerie sucrée : aides à la pâtisserie, arômes, coulis, sucres, chocolats...

Jus : purs jus de fruits et jus de légumes lactofermentés...

Écoresponsables : sachets kraft recyclables, -60 % de plastique, certifiés PEFC.

Performants : protègent tous types de denrées avec barrière anti-humidité.

Sûrs : sans bisphénols ni phtalates. (Conformément à la réglementation).



Notre **gamme de fruits secs** et notre **gamme chocolats à pâtisser** sont **conditionnées dans notre propre unité de fabrication, en Provence.**

+50 références fabriquées en France,
et des nouveautés à venir.

Nos engagements

Bien que l'agriculture biologique soit déjà vertueuse en elle-même, nous considérons qu'il est important de renforcer nos actions afin de participer à l'élaboration d'un monde meilleur.

100% BIO

- 100% de nos produits d'origine agricole sont issus de l'Agriculture Biologique.
- 100% de notre gamme de produits finis est certifiée BIO.
- La distribution par Les Biolonistes est certifiée par l'organisme certificateur Bureau Veritas Certification (FR-BIO-10)

FAIR FOR LIFE

Une partie de notre gamme est labellisée commerce équitable contrôlée selon le référentiel Fair for Life par l'organisme indépendant ECOCERT. Les piliers de la labellisation Fair for Life:

Humain

- Bien-être des travailleurs grâce à de bonnes conditions de travail.
- Respect des droits de l'Homme.

Sociétal et économique

- Mise en place de pratiques commerciales vertueuses et d'achats responsables basés sur un dialogue respectueux avec les fournisseurs.
- Choix de partenaires favorisant des pratiques sociales et environnementales responsables.

Environnemental

- Respect de l'environnement, de la biodiversité et du climat.
- Mise en œuvre progressive de méthodes de production durables.

NOS ACTIONS CONCRÈTES RSE

Mise en place d'un Comité de Pilotage

- Création de notre charte RSE
- Diffusion d'un questionnaire interne sur la qualité de vie au travail
- Charte diversité

Environnement

- Développement de notre gamme vrac.
- Emballage papier recyclable sur notre gamme fruits secs ibo!
- Sensibilisation de nos équipes aux écogestes.

Pratiques d'achats et ventes

- Clauses sur la lutte contre la corruption et le trafic d'influence dans les contrats de travail des dirigeants, commerciaux, acheteurs, approvisionneurs et dans le code de bonne conduite signé par tous les collaborateurs.
- Création et diffusion de questionnaires RSE à destination de nos fournisseurs et transporteurs

Ancrage territorial

- Don en nature à la Banque Alimentaire équivalent.

Principe d'affichage du logo Fair For Life sur les packagings.

Lorsque les matières premières qui composent le produit sont issues du commerce équitable.



Nos engagements en commerce équitable

En labellisant nos produits issus du Commerce Équitable contrôlés selon le référentiel Fair for Life, nous certifions notre loyauté et fiabilité dans nos pratiques commerciales avec nos partenaires fournisseurs. Cette attestation délivrée par l'organisme certificateur indépendant Ecocert nous permet d'afficher le logo Fair for Life sur nos produits.

Nos partenaires fournisseurs labellisés Fair for Life s'engagent par ailleurs à mener des actions en faveur de la protection de l'environnement, à soutenir les producteurs locaux et à investir dans des projets d'utilité publique localement.



FILIÈRE DATTES

La filière des dattes Deglet Nour, cultivées dans la région de Nefzawa, en Tunisie, se distingue par son engagement envers des pratiques agricoles durables et biologiques.

Notre partenaire, qui a évolué d'une simple usine de conditionnement à un acteur clé, soutient les producteurs en leur offrant des formations et en garantissant l'achat de toute leur récolte.

La préservation de l'écosystème est également une priorité, avec des initiatives telles que l'agroforesterie et la valorisation des déchets de production.

Enfin, la certification Fair for Life assure des conditions commerciales équitables, contribuant ainsi au bien-être des producteurs et à la durabilité de la filière.



FILIÈRE SUCRE

La filière rapadura se distingue par son engagement envers un commerce équitable et durable, alliant tradition et innovation dans la production de canne à sucre au Costa Rica.

Avec plus de 120 ans d'expérience, notre partenaire privilégie des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, telles que l'interdiction du brûlage des terres et l'utilisation d'engrais naturels.

En employant environ 200 personnes et en cultivant plus de 500 hectares, cette filière soutient l'économie locale tout en garantissant des conditions de travail équitables.

Choisir le sucre rapadura, c'est opter pour un produit de qualité qui respecte à la fois l'environnement et les droits des producteurs.



FILIÈRE RAISIN

La filière de production de raisins sultaniques biologiques, ancrée dans les terres fertiles de la région égéenne de la Turquie, se distingue par son engagement envers une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

Depuis 1993, elle privilégie des méthodes telles que la rotation des cultures et le compostage, garantissant ainsi la qualité exceptionnelle des fruits tout en préservant la biodiversité.

En collaborant avec des organisations environnementales, cette filière œuvre activement à la préservation de l'écosystème local, tout en soutenant les producteurs et en répondant à la demande croissante des consommateurs pour des produits biologiques de qualité.



Sommaire

épicerie salée — page 9 à 19

épicerie sucrée — page 21 à 29

fruits secs — page 31 à 41

boissons — page 43 à 47



Épicerie salée



Antipasti et apéritifs (ail mariné, antipasti fruits et légumes à l'huile, câpres, câprons, champignons grillés à l'huile, coeurs d'artichauts, dolmas, mini-poivrons, poivrons grillés, tomates séchées, gressins, olives Kalamata, olives vertes, perles d'épeautre...) / Condiments (bouillons, ketchup, double concentré de tomate, purée de tomate passata...) / Épices (curry, gingembre, poivre noir, sel...) / Huiles et vinaigres / Produits laitiers / Farines (blé, maïs...) / Préparations salées sans gluten / Graines (chia, courge, lin brun...) et légumineuses (lentilles, haricots rouges, pois chiches...) / Levures / Pâtes / Pâtes sans gluten / Riz...

ANTIPASTI



1.



2.



3.



4.



5.



6.



7.



8.

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
1. IAIL	Ail mariné à l'huile Origine: UE/non UE - Colisage: 5 x 190 g - Ibo!	 	 3 609060 001902
2. IANTI	Antipasti fruits et légumes à l'huile Origine: UE - Colisage: 5 x 190 g - Ibo!	 	 3 609060 000776
3. IAGHU	Artichauts grillés à l'huile Origine: UE - Colisage: 5 x 190 g - Ibo!	 	 3 609060 001810
4. ICOEUR	Coeurs d'artichauts entiers avec tige à l'huile Origine: UE - Colisage: 6 x 550 g - Ibo!	 	 3 609060 000738
5. ICHAGHU	Champignons grillés à l'huile Origine: UE - Colisage: 5 x 190 g - Ibo!	 	 3 609060 001834
6. IASPER450	Asperges vertes croquantes marinées Origine: Grèce - Colisage: 12 x 100 g - Ibo!		 3 609060 007294
7. ICAPSA	Câpres Capucines au vinaigre (poids net égoutté 65 g) Origine: UE/non UE - Colisage: 12 x 100 g - Ibo!		 3 609060 007232
8. ICAPRON	Caprons (poids net égoutté 180 g) Origine: Espagne - Colisage: 12 x 370 g - Ibo!		 3 609060 007256

ANTIPASTI



1.



2.



3.



4.



5.



6.



CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
1. IDOLMAS280B	Feuille de vigne farcies au riz Origine: UE/non UE - Colisage : 6 x 280 g - Ibo!		 3 609060 008161
2. IPOGFA200	Mini-Poivrons farcis au fromage à la crème et à la feta (poids net égoutté 130g) Origine: UE - Colisage : 10 x 200 g - Ibo!		 3 609060 007850
3. IPOGHU	Poivrons grillés à l'huile Origine: UE - Colisage : 5 x 190 g - Ibo!		 3 609060 001797
4. IPOIGRIL450	Poivrons rouges grillés en saumure (poids net égoutté 350g) Origine: Grèce - Colisage : 6 x 450 g - Ibo!		 3 609060 004903
POIGRIL2BD	Poivrons rouges grillés en saumure Origine: Grèce - Colisage : 3 x 2,25 kg		 3 760291 925198
5. ITOMAHU	Tomates séchées à l'huile Origine: UE - Colisage : 5 x 190 g - Ibo!		 3 609060 001872
6. IHABLATO	Haricots blancs géants à la tomate Origine: UE/non UE - Colisage : 12 x 280 g - Ibo!		 3 609060 006990

GRESSINS ET PERLES D'ÉPEAUTRE



1.



2.



3.

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
1. IGRESROMA	Gressins au romarin à l'huile d'olive vierge extra Origine: UE - Colisage : 18 x 250 g - lbo!		
2. IGRESESAM	Gressins au sésame et à l'huile d'olive vierge extra Origine: UE/non UE - Colisage : 18 x 250 g - lbo!		
3. IGRESNAT	Gressins nature à l'huile d'olive vierge extra Origine: UE - Colisage : 18 x 250 g - lbo!		



1.



2.

Parfaites pour vos soupes, salades et apéritifs, nos perles d'épeautre sont préparées avec des ingrédients sélectionnés, majoritairement d'origine européenne, et des épices de filières contrôlées, assurant une qualité supérieure.

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
1. IPERLENA	Perles d'épeautre nature Origine: UE - Colisage : 8 x 125 g - lbo!		
2. IPERLOIGAIL	Perles d'épeautre ail & oignon Origine: UE - Colisage : 8 x 125 g - lbo!		

OLIVES



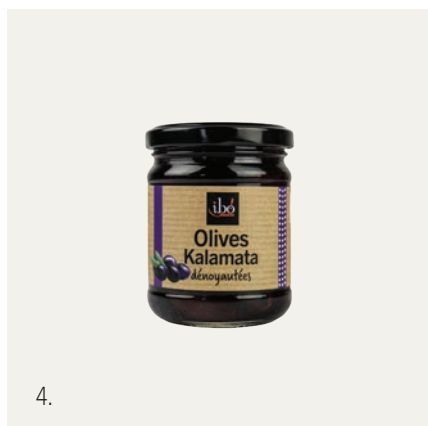
1.



2.



3.



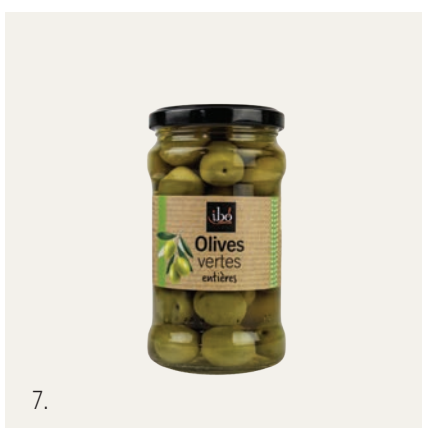
4.



5.



6.



7.



CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
1. IOLINEN620	Olive noire entière KALAMATA en saumure (Poids net égoutté 620 g) Origine: Grèce - Colisage: 6 x 980 g - Ibo!		 3 609060 007836
2. IOLIND400	Olive noire dénoyautée KALAMATA (Poids net égoutté 400 g) Origine: Grèce - Colisage: 6 x 670 g - Ibo!		 3 609060 007812
3. IOLIN180	Olive noire KALAMATA en saumure (poids net égoutté 180 g) Origine: Grèce - Colisage: 6 x 290 g - Ibo!		 3 609060 007775
4. IOLIND100	Olive noire dénoyautée KALAMATA en saumure (Poids net égoutté 100 g) Origine: Grèce - Colisage: 6 x 190 g - Ibo!		 3 609060 007799
OLND5D	Olives noires dénoyautées Origine: non UE - Colisage: 5 kg		 3 760291 920797
5. IOLIVEN600	Olive verte entière en saumure (poids net égoutté 600 g) Origine: Grèce - Colisage: 6 x 980 g - Ibo!		 3 609060 007751
6. IOLIVD340	Olive verte dénoyautée en saumure (Poids égoutté 340 g) Origine: Grèce - Colisage: 6 x 670 g - Ibo!		 3 609060 007737
7. IOLIV170	Olive verte entière en saumure (poids net égouttés 170 g) Origine: Grèce - Colisage: 6 x 300 g - Ibo!		 3 609060 007713

CONDIMENTS ET VINAIGRES



1.



2.



3.

Adoptez nos bouillons bio pour une alimentation saine : sans gluten, huile de palme, extrait de levure, ni sucre ajouté, ils offrent une composition naturelle respectueuse de votre santé.



4.

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
1. IBOEUFC	Bouillon au bœuf en cubes Origine: UE/non UE - Colisage : 24 x 66 g - Ibo!	  	 3 609060 004620
2. IBOSAG	Bouillon de légumes en cubes Origine: UE/non UE - Colisage : 24 x 66 g - Ibo!	  	 3 609060 002701
PBOSAG5D	Bouillon de légumes instantané Origine: UE/non UE - Colisage : 5 kg	 	 3 760291 922821
3. IPOULEC	Bouillon de poule en cubes Origine: UE/non UE - Colisage : 24 x 66 g - Ibo!	  	 3 609060 004606
4. IPPOULE	Bouillon de poule en poudre Origine: UE/non UE - Colisage : 6 x 125 g - Ibo!	  	 3 609060 002473
POUL5D	Bouillon de poule en poudre Origine: UE/non UE - Colisage : 5 kg	 	 3 760291 920100



1.



2.



3.

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
1. ICOTOM140	Double concentré de tomate à 28% <i>Fabriqué en France à partir de tomates françaises !</i> Origine: France - Colisage : 24 x 140 g - Ibo!	 	 3 609060 007010
2. IKET560	Ketchup tomate <i>Fabriqué en France à partir de tomates françaises !</i> Origine: UE/non UE - Colisage : 12 x 560 g - Ibo!	 	 3 609060 006488
3. IPUTO680	Purée de tomates Passata Origine: Italie - Colisage : 12 x 680 g - Ibo!		 3 609060 005450

CONDIMENTS ET VINAIGRES



CODE ARTICLE	DÉSIGNATIO		EAN
1. IBALS500	Vinaigre Balsamique de Modène IGP - 6% acidité Origine: UE/non UE - Colisage : 6 x 50 cl - Ibo!		 3 609060 006082
VIBA5 D	Vinaigre Balsamique de Modène IGP - 6% acidité Origine: Italie - Colisage : 5 L		 3 760291 922494
2. IBALSP0	Vinaigre Balsamique de pomme - 5% acidité Origine: UE/non UE - Colisage : 6 x 25 cl - Ibo!		 3 609060 000837
ICREBALS250	Crème de balsamique - 61% - nouveauté avril 2026 Origine: Italie - Colisage : 6 x 25 cl - Ibo!		
VICILBD	Vinaigre de cidre Origine: France - Colisage : 10 L		 3 760291 922982
LEVDE500D	Levure de boulanger déshydratée Origine: UE - Colisage : 500 g		 9 026000 141001

NOUVEAU

HUILES



CODE ARTICLE	DÉSIGNATION	EAN
HOLI75	Huile d'olive vierge extra - bouteille Origine: Italie - Colisage: 6 x 75 cL - Brogna	 8 052015 110283
HG5V D	Huile d'olive vierge extra Origine: Italie - Colisage: 5L - Terra del Re	 8 013473 001254
GC0CD5D	Huile de coco désodorisée Origine: non UE - Colisage: 5L	 3 760291 922432
HUITOUV5D	Huile de tournesol vierge Origine: France - Colisage: 5L	 3 760291 920605



ÉPICES

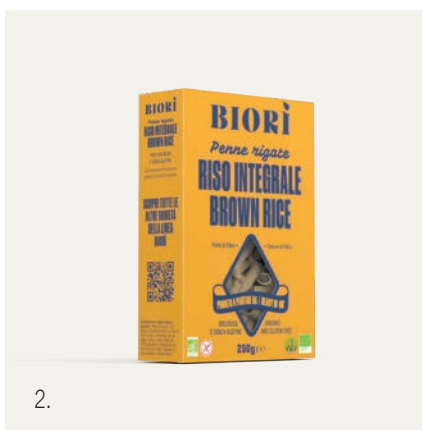


CODE ARTICLE	DÉSIGNATION	EAN
CAN01CD	Cannelle en poudre Origine: non UE - Colisage: 1 kg	 3 760291 923842
CUR1CD	Curry doux en poudre Origine: UE/non UE - Colisage: 1 kg	 3 760291 923804
GING1CD	Gingembre en poudre Origine: non UE - Colisage: 1 kg	 3 760291 923859
POINCB	Poivre noir concassé Origine: non UE - Colisage: 500 g	 3 417960 007524
PON01CD	Poivre noir moulu Origine: non UE - Colisage: 1 kg	 3 760291 923828
HERB1CD	Mélange Herbes de Provence (romarin, thym, sarriette, basilic, marjolaine) Origine: UE/non UE - Colisage: 1 kg	 3 760291 923835
GSELCD	Sel de mer de Camargue IGP - gros séché, non traité Origine: France - Colisage: 25 kg	
SELVBD	Sel fin de Méditerranée, certifié BIO Origine: Espagne - Colisage: 25 kg	
FSELG5D	Fleur de sel de Guérande IGP, non certifiée BIO Origine: France - Colisage: 5 kg	

PÂTES ET PRÉPARATIONS SANS GLUTEN



1.



2.



3.



4.



5.

	CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
	1. BFURIC0250	Fusilli de riz complet Origine: UE/non UE - Colisage: 12 x 250 g - Biori		 8 032804 431331
	2. BPERIC250	Penne de riz complet Origine: UE/non UE - Colisage: 12 x 250 g - Biori		 8 032804 431324
	3. BSELENC0250	Sedanini de lentilles corail Origine: UE/non UE - Colisage: 12 x 250 g - Biori		 8 032804 431379
NOUVEAU	4. IFALA160	Préparation pour falafels nature, sans sel + de 90% de pois chiche français Origine: UE/non UE - Colisage: 8 x 160 g - Ibo!	 	 3 609060 008345
NOUVEAU	5. IFALAPA160	Préparation pour falafels paprika, sans sel + de 90% de pois chiche français Origine: UE/non UE - Colisage: 8 x 160 g - Ibo!	 	 3 609060 008369

PÂTES

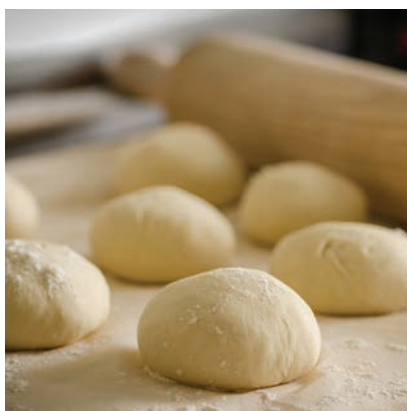
	CODE ARTICLE	DÉSIGNATION	EAN
	COQB5B D	Coquillettes Origine: Italie- Colisage: 2 x 5 kg	 3 760291 922616
	FARB5B D	Farfalle blanche Origine: Italie- Colisage: 2 x 5 kg	 3 760291 922111
	FUSB5B D	Fusilli spirelli Origine: Italie- Colisage: 2 x 5 kg	 3 760291 922623
	PENB5B D	Penne rigate Origine: Italie- Colisage: 2 x 5 kg	 3 760291 922630

PRODUITS LAITIERS



CODE ARTICLE	DÉSIGNATION	EAN
CREM1D	Crème UHT 35% MG Origine: UE/non UE - Colisage: 1 L	 3 428200 383414
EMRAP1DD	Emmental râpé fin Origine: UE - Colisage: 1 kg	 3 262470 030186
FETA1GRD	Feta pasteurisée AOP Grecque en saumure - 1 kg net égoutté Origine: Grèce - Colisage: 1,45 kg	  3 760291 925389
MOZ1D	Mozzarella râpée Origine: UE - Colisage: 1 kg	 3 262470 053215

FARINES ET FLOCONS D'AVOINE



CODE ARTICLE	DÉSIGNATION	EAN
FABL55FRD	Farine de blé TYPE 55 Origine: France - Colisage: 25 kg	  3 760291 924252
FABL65FRD	Farine de blé TYPE 65 Origine: France - Colisage: 25 kg	  3 760291 923194
FAMA25B D	Farine de maïs Origine: Italie - Colisage: 25 kg	 3 760291 920735
FLAV5D	Flocons d'avoine, gros Origine: UE - Colisage: 5 kg	 3 760291 921091
FLAP5D	Flocons d'avoine, petits Origine: UE - Colisage: 5 kg	 3 760291 921084
FLAP25B D	Flocons d'avoine, petits Origine: UE - Colisage: 25 kg	 3 760291 922227
FLAP25SGD	Flocons d'avoine Origine: UE - Colisage: 25 kg	

GRAINES, LÉGUMINEUSES ET RIZ



CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
BOUL5CD	Boulgour gros Origine: Italie - Colisage: 5 kg		3 760291 923774
COUS5BM D	Couscous qualité supérieure Semoule de blé dur moyenne Origine: Italie - Colisage: 5 kg		3 760291 920094
CHIA5D	Graines de chia (Salvia hispanica) Origine: non UE - Colisage: 5 kg		3 760291 921107
COUV5ATD	Graines de courge Origine: Autriche - Colisage: 5 kg		3 760291 923347
ISARDEC10	Graines de sarrasin décortiquées Origine: UE - Colisage: 10 kg - lbo!		3 609060 003920
HAROU25FRD	Haricots rouges secs Origine: France - Colisage: 25 kg		3 760291 923927
LEC05D	Lentille corail moitié Origine: Italie - Colisage: 5 kg		3 760291 920933
LEVE5FRBD	Lentille verte Origine: France - Colisage: 5 kg		3 760291 925846
LINB5KZD	Lin brun Origine: Kazakhstan - Colisage: 5 kg		3 760291 923415
POCHI5FRD	Pois chiches Origine: France - Colisage: 5 kg		3 760291 920926
TOUV5D D	Tournesol décortiqué Origine: UE - Colisage: 5 kg		3 760291 920537
RIBABL5D	Riz basmati blanc Origine: non UE - Colisage: 5 kg		3 760291 921053
RIROBL25FRD	Riz de Camargue IGP rond blanc Origine: France - Colisage: 25 kg	 	3 760291 920148
RIROBL5FRD	Riz de Camargue IGP rond blanc Origine: France - Colisage: 5 kg	 	3 760291 920162
RILOBL5FRD	Riz de Camargue IGP long blanc Origine: France - Colisage: 5 kg	 	3 760291 920155
RILODEMI5FRD	Riz de Camargue IGP long demi complet Origine: France - Colisage: 5 kg	 	3 760291 920179
RILOC05FRD	Riz de Camargue IGP long complet Origine: France - Colisage: 5 kg	 	3 760291 924719
TRIRI5D	Trio de riz de Camargue IGP Origine: France - Colisage: 5 kg	 	3 760291 921701



Fraîcheur et peps, une salade parfumée
qui réveille le palais.

végétarien

salade de haricots blancs géants à la tomate, fenouil et agrumes

Idéale pour un déjeuner healthy et rapide

les étapes

Émincez finement le fenouil.

Prélevez les segments d'agrumes sans la peau.

Dans un saladier, mélangez les haricots, le fenouil, les agrumes et les olives vertes coupées en rondelles.

Arrosez d'huile d'olive et de jus de citron.

Ajoutez l'aneth ciselé, mélangez délicatement.

Laissez reposer 10 minutes avant de servir pour que les saveurs se marient.

préparation

15 minutes de préparation

10 minutes de repos

ingrédients

- 150 g de panettone Ibo! coupé en cubes
- 2 endives
- 100 g de roquette
- 2 poires mûres mais fermes (ou autre)
- 80 g de fromage bleu
- 50 g de noix de cajou Ibo!
- 2 c. à soupe de sirop d'érable Ibo!
- 3 c. à soupe d'huile d'olive
- 1 c. à soupe de vinaigre balsamique Ibo!

Des pâtes savoureuses et raffinées,
relevées par la tendresse des Saint-Jacques.

fusillis spirales aux Saint-Jacques, asperges et aneth

Un plat élégant pour un dîner raffiné

végétarien

préparation

15 minutes de préparation

15 minutes de cuisson

ingrédients

- 350 g de pâtes (au choix)
- 12 noix de Saint-Jacques
- 200 g d'asperges vertes marinées en tronçons Ibo!
- 2 c. à soupe de câpres Ibo!
- 1 bouquet d'aneth frais
- 3 c. à soupe d'huile d'olive
- Sel, poivre

les étapes

Faites cuire les pâtes dans une grande casserole d'eau salée.

Égouttez en gardant un peu d'eau de cuisson.

Dans une poêle chaude, faites snacker les Saint-Jacques 1 min de chaque côté dans l'huile d'olive, jusqu'à ce qu'elles soient dorées mais encore fondantes.

Dans la même poêle, ajoutez les asperges et les câpres, faites revenir rapidement.

Ajoutez les pâtes, un peu d'eau de cuisson si besoin.

Incorporez l'aneth ciselé.

Rectifiez l'assaisonnement et servez immédiatement, en déposant les Saint-Jacques sur le dessus.





Épicerie sucrée



Aide à la pâtisserie (agar-agar, amandes effilées, amandes en poudre, arôme naturel d'amande amère, arôme naturel de fleur d'oranger, caramel au beurre salé, fruits confits...) / Sucres (sucre de betterave, sucre de canne, sucre rapadura, sucre de fleur de cocotier...) et produits sucrants (sirop d'érable,) / Chocolat à pâtisser fabriqué dans nos ateliers (chunks, palets, pépites...) / En-cas et petit déjeuner

AIDES À LA PÂTISSERIE



1.



2.



3.



4.



5.



6.

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
1. IAGAR	Agar-Agar Origine: UE - Colisage : 28 x (5 x 4 g) - Ibo!		
2. IGELAF	Gélatine alimentaire en feuilles (d'origine porcine) Origine: UE - Colisage : 25 x 11 g - Ibo!		
3. IPOLEV	Poudre à lever sans gluten Origine: Autriche - Colisage : 16 x (8 x 10 g) - Ibo!		
LEVPO5CD	Poudre levante sans phosphate Origine: UE/non UE - Colisage : 5 kg		
4. ICABESA	Caramel au beurre salé Origine: UE/non UE - Colisage : 6 x 220 g - Ibo!		
5. IARAM	Arôme Amande amère Origine: UE/non UE - Colisage : 8 x 60 ml - Ibo!		
6. IARFLO	Arôme Fleur d'Oranger Origine: non UE - Colisage : 10 x 250 ml - Ibo!		
7. IAMEFI	Amandes effilées Origine: Espagne - Colisage : 8 x 100 g - Ibo!		
8. IAMPOB	Amandes en poudre Origine: Espagne - Colisage : 8 x 100 g - Ibo!		

AIDES À LA PÂTISSERIE



	CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
9.	ICENO100	Cerneaux de noix Origine: France - Colisage : 10 x 100 g - Ibo!	 	 3 609060 006723
10.	ICOCHI80	Noix de coco en lamelle séchée Origine: non UE - Colisage : 8 x 80 g - Ibo!		 3 609060 005801
11.	ICORAF150	Noix de coco râpée séchée Origine: non UE - Colisage : 8 x 150 g - Ibo!		 3 609060 005788
12.	INOPOG	Noisettes grillées en poudre Origine: Italie - Colisage : 8 x 100 g - Ibo!		 3 609060 002541
13.	ICHOUQ	Sucre chouquettes Origine: UE/non UE - Colisage : 6 x 150 g - Ibo!	 	 3 609060 002480
14.	ISUGLA	Sucre glace Origine: UE/non UE - Colisage : 6 x 180 g - Ibo!		 3 609060 003067
	SUGL5CD	Sucre glace Origine: UE/non UE - Colisage : 5 kg		 3 760291 920872
	SUCVAN1D	Sucre vanillé Origine: UE/non UE - Colisage : 1 kg		 3 278584 330036
	MELCON1D	Melon confit en tranche Origine: UE/non UE - Colisage : 1 kg		 3 760291 925501

AIDES À LA PÂTISSERIE



1.



2.



3.



4.



5.



6.



CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
1. ICOMAN	Coulis Mangue 75% fruits Origine: non UE - Colisage: 6 x 160 g - Ibo!		
2. INACAR	Nappage Caramel Origine: UE/non UE - Colisage: 6 x 190 g - Ibo!		
3. ICOFRAM	Coulis Framboise 70% fruits Origine: non UE - Colisage: 6 x 165 g - Ibo!		
4. ICOFRAI	Coulis Fraise 70% fruits Origine: non UE - Colisage: 6 x 165 g - Ibo!		
CERIV10D	Cerises griottes confites Origine: UE/non UE - Colisage: 10 kg		
5. ICITR150B	Écorce de citron confite en cube (écorce de citron origine Italie) Origine: UE/non UE - Colisage: 6 x 150 g - Ibo!		
CITRAV5D	Écorce de citron confite en cube Origine: UE/non UE - Colisage: 5 kg		
6. IORAN150	Écorce d'orange confite en cube (écorce d'orange origine Italie) Origine: UE/non UE - Colisage: 6 x 150 g - Ibo!		
ORANV5D	Écorce d'orange confite en cube Origine: UE/non UE - Colisage: 5 kg		

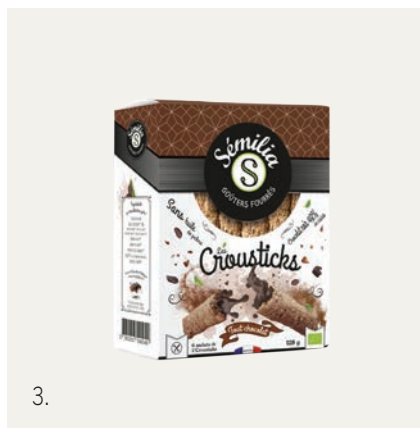
EN CAS & PETIT DÉJEUNER



1.



2.



3.



4.



5.



6.



7.

	CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
	1. SCROLAI	Crousticks chocolat lait Origine: UE/non UE - Colisage: 8 x 125 g - Sémilia	 	 3 760253 540018
	2. SCRONO	Crousticks chocolat noir Origine: UE/non UE - Colisage: 8 x 125 g - Sémilia	 	 3 760253 540001
	3. SCROCHO	Crousticks tout chocolat Origine: UE/non UE - Colisage: 8 x 125 g - Sémilia	 	 3 760253 540049
	4. SCROFRAM	Crousticks framboise Origine: UE/non UE - Colisage: 8 x 125 g - Sémilia	 	 3 760253 540124
NOUVEAU	5. SCROCAHU	Crousticks fourrés cacao-cacahuètes Origine: UE/non UE - Colisage: 8 x 125 g - Sémilia	 	 3 760253 540155
	6. SDOLAI	Les P'tits Dodus chocolat lait Origine: UE/non UE - Colisage: 6 x 300 g - Sémilia	 	 3 760253 540032
	7. SDONOI	Les P'tits Dodus chocolat noir Origine: UE/non UE - Colisage: 6 x 300 g - Sémilia	 	 3 760253 540025
NOUVEAU	SDOCAHU	Les P'tits Dodus fourrés cacao-cacahuètes Origine: UE/non UE - Colisage: 6 x 300 g - Sémilia	 	
NOUVEAU	IGRESCHO60	Gressin enrobé de chocolat noir 60% Origine: UE/non UE - Colisage: 14 x 150 g - Ibo!		

NOS CHOCOLATS À PÂTISSER, PRODUITS DANS NOS ATELIERS



1.



2.



3.



CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
CH38B5EQD	Chunks de chocolat blanc (beurre de cacao 38%) Origine: UE/non UE - Colisage : 2 x 2,5 kg		 3 760291 924245
1. IPA38B200EQ	Palets de chocolat blanc (beurre de cacao 38%) Origine: UE/non UE - Colisage : 6 x 200 g - Ibo!		 3 609060 007539
PA38B5EQD	Palets de chocolat blanc (beurre de cacao 38%) Origine: UE/non UE - Colisage : 2 x 2,5 kg		 3 760291 924399
2. IPE38B150EQ	Pépites de chocolat blanc (beurre de cacao 38%) Origine: UE/non UE - Colisage : 8 x 150 g - Ibo!		 3 609060 007379
PE38B5EQD	Pépites de chocolat blanc (beurre de cacao 38%) Origine: UE/non UE - Colisage : 2 x 2,5 kg		 3 760291 924382
PA39L5EQD	Palets de chocolat au lait (cacao 39% min.) Origine: UE/non UE - Colisage : 2 x 2,5 kg		 3 760291 924290
3. IPE39L150EQ	Pépites de chocolat au lait (cacao 39% min.) Origine: UE/non UE - Colisage : 8 x 150 g - Ibo!		 3 609060 007478
PE39L5FTD	Pépites de chocolat au lait (cacao 39% min.) Origine: UE/non UE - Colisage : 2 x 2,5 kg		 3 760291 924283
4. IPE39LRA150EQ	Pépites de chocolat lait au RAPADURA (cacao 39% min.) Origine: UE/non UE - Colisage : 8 x 150 g - Ibo!		 3 609060 007652
5. IPE55NRA150	Pépites de chocolat noir au RAPADURA (cacao 55% min.) Origine: non UE - Colisage : 8 x 150 g - Ibo!		 3 609060 000042
PE55NRA10EQD	Pépites de chocolat noir au RAPADURA (cacao 55% min.) Origine: non UE - Colisage : 10 kg		 3 760291 924757



4.



5.



6.

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
BARHOC7D	Barrettes de chocolat noir (cacao 56%), sans lécithine Origine: non UE - Colisage : 6 kg		 3 760291 923743
CH60N5EQD	Chunks de chocolat noir (cacao 60%) Origine: UE/non UE - Colisage : 2 x 2,5 kg		 3 760291 924566
PA60N10FTD	Palets de chocolat noir (cacao 60%) Origine: UE/non UE - Colisage : 2 x 5 kg		 3 760291 924177
PE60N10FTD	Pépites de chocolat noir (cacao 60%) Origine: UE/non UE - Colisage : 2 x 5 kg		 3 760291 924580
PEPIV15CD	Pépites de chocolat noir (cacao 60%) Origine: UE/non UE - Colisage : 15 kg		 3 760291 920681
PA70N5FTD	Palets de chocolat noir (cacao 70%) Origine: UE/non UE - Colisage : 5 k g		 3 760291 924498
PA70N10FTD	Palets de chocolat noir (cacao 70%) Origine: UE/non UE - Colisage : 2 x 5 kg		 3 760291 924603
PA80N5D	Palets de chocolat noir (cacao 80%) Origine: UE/non UE - Colisage : 2 x 2,5 kg		 3 760291 924597
6. IPA90N200	Palets de chocolat noir (cacao 90%) Origine: UE/non UE - Colisage : 6 x 200 g - Ibo!		 3 609060 000028
PA90N5FTD	Palets de chocolat noir (cacao 90%) Origine: UE/non UE - Colisage : 2 x 2,5 kg		 3 760291 926188
POUD5D	Poudre de cacao maigre 10-12% MG Origine: non UE - Colisage : 5 kg		 3 760291 926171

SUCRES, SIROPS, PRODUITS SUCRANTS



	CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
1.	IPOUDA250EQ	Douceur de dattes Origine: Tunisie - Colisage : 12 x 250 g - Ibo!		3 609060 006273
	IPOUDA5EQ	Douceur de dattes Origine: Tunisie - Colisage : 5 kg - Ibo!		3 609060 004958
2.	ISUCOC	Sève de fleur de cocotier cristallisée Origine: non UE - Colisage : 12 x 250 g - Ibo!		3 609060 001698
	SUC05BD	Sève de fleur de cocotier cristallisée Origine: non UE - Colisage : 5 kg		3 760291 925402
	SUC05IDD	Sève de fleur de cocotier cristallisée Origine: non UE - Colisage : 5 kg		3 760291 926065
	AGAV25MXD	Sirup d'agave Origine: Mexique - Colisage : 25 kg		3 760291 921684
	AGAV7MXD	Sirup d'agave Origine: Mexique - Colisage : 7 kg		3 760291 925693
3.	ISUBET750	Sucre de Betterave cristallisé Origine: France - Colisage : 6 x 750 g - Ibo!		3 609060 007324
	SUBET25FRD	Sucre de Betterave cristallisé Origine: France - Colisage : 25 kg		3 165434 410256
4.	IRAP500EQ	Sucre de canne complet Rapadura Origine: Costa Rica - Colisage : 8 x 500 g - Ibo!		3 609060 006051
	IRAPA1EQ	Sucre de canne complet Rapadura Origine: Costa Rica - Colisage : 4 x 1 kg - Ibo!		3 609060 005764
	IRAPV10EQ	Sucre de canne complet Rapadura Origine: Costa Rica - Colisage : 10 kg - Ibo!		3 609060 005276
	IRAPV10	Sucre de canne complet Rapadura Origine: Costa Rica - Colisage : 10 kg - Ibo!		3 609060 006228

SUCRES, SIROPS, PRODUITS SUCRANTS



5.



6.

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
5. ISUMOR	Sucre de canne complet Rapadura, morceaux WFTO Origine: Colombie - Colisage : 12 x 240 g - Ibo!		 3 609060 004699
SUROECJCD	Sucre de canne blond Origine: Brésil - Colisage : 25 kg		
SUROECJCEQD	Sucre de canne blond Origine: Brésil - Colisage : 25 kg		
SUR05COD	Sucre de canne blond Origine: Colombie - Colisage : 5 kg		 3 760291 925150
6. IGRADA250	Sirop d'érable Grade A - ambré goût riche Origine: Canada - Colisage : 6 x 250 ml - Ibo!		 3 609060 004680

PÂTE À TARTINER & CONFISERIES



6.



CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
PATN05D	Pâte à tartiner noisette Origine: UE/non UE - Colisage : 5 kg		 3 760291 925105
7. IPRALINE90EQ	Praline roses entières (amandes 40% variété Tuono, Italie) Origine: UE/non UE - Colisage : 8 x 90 g - Ibo!	  	 3 609060 008383
PRALRO2EQD	Praline confiseur (40% amandes) Origine: UE/non UE - Colisage : 2,5 kg	 	
PRALROMOD	Praline concassée (18% amandes) Origine: UE/non UE - Colisage : 2,5 kg		 3 760070 243741

Une alliance fraîche et parfumée,
entre douceur du chèvre et éclat du citron.

tartine fraîche chèvre, citron confit et basilic

végétarien

Parfaite pour un déjeuner d'été sur la terrasse

préparation

10 minutes de préparation

ingrédients

- 4 grandes tranches de pain grillé
- 200 g de chèvre frais
- 50 g de citron confit en cubes (sucré) Ibo!
- 1 petit bouquet de basilic
- 2 c. à soupe de miel
- Poivre

les étapes

Fouettez le chèvre frais dans un bol pour le rendre plus onctueux.

Tartinez généreusement les tranches de pain grillé encore tièdes. Répartissez ensuite les cubes de citron confit sur chaque tartine.

Ajoutez quelques feuilles de basilic frais pour une note aromatique. Arrosez d'un filet de miel et terminez par un tour de moulin à poivre.

Servez immédiatement pour conserver le croustillant du pain.

l'astuce goût !



Une salade légère, fruitée et croquante,
sublimée par les éclats roses

salade de fraises et pralines roses

Vegan

sans
gluten

Le dessert frais d'un déjeuner estival

les étapes

préparation

10 minutes de préparation

ingrédients

- 500 g de fraises (ou 300 g + 2 nectarines)
- 1 bouquet de basilic ou menthe
- 1 citron vert (zeste)
- 2 c. à soupe de sirop d'agave
- 50 g de pralines roses à l'amande Ibo! concassées

Lavez et coupez les fraises et autres fruits choisis.

Placez-les dans un grand saladier.

Ajoutez le zeste de citron vert, la menthe ou le basilic ciselé et le sirop d'agave.

Mélangez délicatement.

Au moment de servir, parsemez d'éclats de pralines roses pour une touche croquante et colorée.





Fruits secs



Abricots / Amandes / Bananes / Dattes / Figs / Fruits rouges (canneberges, goji...) / Gingembre confit / Mangues / Mélanges fruits secs / Noisettes / Noix (cerneaux de noix, noix en coques, noix de cajou, noix du Brésil...) / Noix de coco (râpée, en lamelle) / Pistaches / Pignons de pin / Pruneaux / Raisins secs...

FRUITS SECS



1.



2.



3.



4.



5.

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
1. IABRI250	Abricots secs entiers, dénoyautés Origine: non UE - Colisage : 8 x 250 g - lbo!		 3 609060 007881
2. IABRI500	Abricots secs entiers, dénoyautés Origine: non UE - Colisage : 6 x 500 g - lbo!		 3 609060 007904
NOUVEAU ABRV4UZD	Abricots secs entiers, dénoyautés - calibre 4 Origine: UZ - Colisage : 10 kg		 3 760291 926218
3. IAMAN250	Amandes décortiquées Origine: UE - Colisage : 8 x 250 g - lbo!		 3 609060 005191
IAMANVIT	Amandes décortiquées Origine: Italie - Colisage : 2 x 5 kg - lbo!		 3 609060 003869
IAMANV10ES	Amandes décortiquées - calibre 12-14 mm Origine: Espagne - Colisage : 2 x 5 kg - lbo!		 3 609060 008246
AMANV10D	Amandes décortiquées - calibre 12-14 mm Origine: Espagne - Colisage : 10 kg		 3 760291 920216
4. IAMATO200	Amandes décortiquées toastées Origine: Espagne - Colisage : 8 x 200 g - lbo!		 3 609060 008147
IAMATOES	Amandes décortiquées toastées Origine: Espagne - Colisage : 2 x 5 kg - lbo!		 3 609060 004644
5. IAMEFI	Amandes effilées Origine: Espagne - Colisage : 8 x 100 g - lbo!		 3 609060 002244
AMEF10DD	Amandes effilées Origine: Espagne - Colisage : 10 kg		 3 760291 920636

FRUITS SECS



6.



7.



8.



9.



	CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
6.	IAMPOB	Amandes en poudre complète Origine: Espagne - Colisage : 8 x 100 g - Ibo!		 3 609060 002503
	AMPOC010 D	Amandes en poudre complète Origine: Espagne - Colisage : 10 kg		 3 760291 920254
	AMPOBL10ESD	Amandes en poudre blanche Origine: Espagne - Colisage : 10 kg		 3 760291 920247
	AMBL10D	Amandes blanches dépelliculées Origine: Espagne - Colisage : 2 x 5 kg		 3 760291 924450
7.	IANAN80	Ananas séché en morceaux Origine: non UE - Colisage : 8 x 80 g - Ibo!		 3 609060 005665
	IANAN2	Ananas séché en morceaux 1/4 Origine: non UE - Colisage : 2 kg - Ibo!		 3 609060 003760
8.	IBANA150	Bananes séchées entières Origine: non UE - Colisage : 8 x 150 g - Ibo!		 3 609060 005740
	BANAV5EQD	Bananes séchées entières Origine: Equateur - Colisage : 5 kg		 3 760291 925761
9.	IBACH200	Chips de Bananes Origine: Philippines - Colisage : 6 x 200 g - Ibo!		 3 609060 006655
	BANACH6D	Chips de Bananes Origine: non UE - Colisage : 6,8 kg		 7 061254 870446

FRUITS SECS



1.



2.



3.



4.



5.



6.



7.

STOCKAGE AU FRAIS

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
1. IDABR5EQ	Dattes Deglet Nour branchées Origine: Tunisie - Colisage: 5 kg - Ibo!		3 609060 004941
2. IDARAV250EQ	Dattes Deglet Nour en ravier Origine: Tunisie - Colisage: 16 x 250 g - Ibo!		3 609060 004989
3. IDARAV500EQ	Dattes Deglet Nour en ravier Origine: Tunisie - Colisage: 8 x 500 g - Ibo!		3 609060 004965
4. IDAST5EQ	Dattes Deglet Nour standard Origine: Tunisie - Colisage: 5 kg - Ibo!		3 609060 004972
5. IDADEN0250EQ	Dattes Deglet Nour Dénoyautées Origine: Tunisie - Colisage: 12 x 250 g - Ibo!		3 609060 004996
6. IPADA500EQ	Pâte de dattes Origine: Tunisie - Colisage: 6 x 500 g - Ibo!		3 609060 005009
7. DAIRAN12	Dattes fraîches "les perles de Bam" Origine: Iran - Colisage: 12 x 250 g - Les perles de Bam		3 760247 710106

FRUITS SECS



	CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
1.	IFIGN500	Figues séchées Natural Origine: Turquie - Colisage : 6 x 500 g - ibo!		 3 609060 007928
	FIGN8TRGD	Figues séchées Natural Origine: Turquie - Colisage : 10 kg		 3 760291 926140
	IFICALAB5	Figues séchées Calabacita Origine: Espagne - Colisage : 5 kg - ibo!		 3 609060 008260
	IFIGL4	Figues séchées Lerida Origine: Turquie - Colisage : 6 kg - ibo!		 3 609060 007966
	FIGDE8TRHD	Figues en dés, 8x8 mm Origine: Turquie - Colisage : 10 kg		 3 760291 926126
2.	ICANEBPOM150	Canneberges séchées, infusée au jus de pomme Origine: UE/non UE - Colisage : 8 x 150 g - ibo!		 3 609060 007041
	ICANEBPOM	Canneberges séchées, infusée au jus de pomme Origine: UE/non UE - Colisage : 11,34 kg - ibo!		 3 609060 006617
NOUVEAU	ICANES500	Canneberges séchées sucrées - nouveauté mars 2026 Origine: UE/non UE - Colisage : 6 x 500 g - ibo!		 3 609060 008581
	CANEB11CD	Canneberges séchées sucrées Origine: UE/non UE - Colisage : 11,34 kg		 3 760291 920841
NOUVEAU	IBAGO500	Baies de goji séchées - nouveauté mars 2026 Origine: non UE - Colisage : 6 x 500 g - ibo!		 3 609060 008604
	GOJIV10CNBD	Baies de goji séchées Origine: CN - Colisage : 2 x 5 kg		
3.	IMANG100	Mangues séchées en lamelles Origine: Côte d'Ivoire - Colisage : 8 x 100 g - ibo!		 3 609060 004675
	IMANG2	Mangues séchées en lamelles - AMELIE Origine: Côte d'Ivoire - Colisage : 2 kg - ibo!		 3 609060 003777
	IMANG2BR	Mangues séchées en lamelles - BROOKS Origine: Côte d'Ivoire - Colisage : 2 kg - ibo!		 3 609060 004514

FRUITS SECS



1.



2.



3.



	CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
	1. IBAGIN100	Gingembre confit en bâtonnets Origine: non UE - Colisage: 10 x 100 g - lbo!	CONDITIONNÉ EN FRANCE	3 609060 005535
	2. IGINCURS150	Gingembre confit en cube à teneur réduite en sucre - nouveauté mai 2026 Origine: non UE - Colisage: 10 x 150 g - lbo!	CONDITIONNÉ EN FRANCE	
NOUVEAU	IGINCURS5	Gingembre confit en cube à teneur réduite en sucre - nouveauté mai 2026 Origine: non UE - Colisage: 5 kg - lbo!		
NOUVEAU	GINGBAT5D	Gingembre confit en bâtonnets, 5x5x30 mm Origine: non UE - Colisage: 5 kg		3 760291 922098
	ICHOGIN5	Gingembre confit enrobé de chocolat en cube Origine: UE/non UE - Colisage: 5 kg - lbo!		3 609060 008277
	GINGRA12D	Gingembre confit granulat, 12x18 mm Origine: non UE - Colisage: 5 kg		3 760291 921855
	3. ICOCK200	Mélange Epicurien (raisin Sultanine, noix de cajou, noix du Brésil, amande, noisette) Origine: UE/non UE - Colisage: 8 x 200 g - lbo!		3 609060 005238
	ICOCK5D	Mélange Epicurien (raisin Sultanine, noix de cajou, noix du Brésil, amande, noisette) Origine: UE/non UE - Colisage: 5 kg - lbo!	CONDITIONNÉ EN FRANCE	3 609060 003623
	IMELET5D	Mélange étudiant (raisin Sultanine, nx de cajou, amande, noisette) Origine: UE/non UE - Colisage: 2 x 2,5 kg - lbo!		3 609060 007874

FRUITS SECS



CODE ARTICLE	DÉSIGNATION	EAN
4. IMEPR200	Mélange énergie (noisette, amande, noix de cajou, noix du Brésil, cerneaux de noix) Origine: UE/non UE - Colisage : 8 x 200 g - ibo!	 3 609060 005214
IMEPR5	Mélange énergie (noisette, amande, noix de cajou, noix du Brésil, cerneaux de noix) Origine: UE/non UE - Colisage : 2 x 2,5 kg - ibo!	  3 609060 004231
5. IRANDO200	Mélange randonnée (abricot, amande, noisette, canneberge) Origine: UE/non UE - Colisage : 8 x 200 g - ibo!	 3 609060 005900
IRAND05	Mélange randonnée (abricot, amande, noisette, canneberge) Origine: UE/non UE - Colisage : 2 x 2,5 kg - ibo!	  3 609060 004330
1. INOIS250	Noisettes décortiquées Origine: Turquie - Colisage : 8 x 250 g - ibo!	 3 609060 005702



Voici 5 idées gourmandes et variées pour consommer des fruits secs facilement :

Petit-déjeuner énergisant : Ajoutez baies de goji, raisins sultanines et noisettes à un bol de porridge ou de yaourt.

Salade sucrée-salée : Mélangez roquette, chèvre frais, noix du Brésil et cranberries séchées avec une vinaigrette au miel.

Encas rapide : Préparez un mélange croquant avec amandes, noix de cajou et mangues séchées à emporter partout.

Plat exotique : Ajoutez abricots séchés et amandes effilées dans un tajine de poulet ou un plat de couscous.

Dessert gourmand : Intégrez cerneaux de noix et raisins sultanines dans des cookies ou un brownie pour une touche croquante.

FRUITS SECS



1.



2.



3.



4.

	CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
	2. INOISTO200	Noisettes toastées pelées Origine: Turquie - Colisage : 8 x 200 g - Ibo!		
NOUVEAU	3. INOPOG	Noisettes grillées en poudre Origine: Italie - Colisage : 8 x 100 g - Ibo!		
	NOIS10TRBD	Noisettes décortiquées cal. 11-13 Origine: Turquie - Colisage : 10 kg		
	NOIS10TRCD	Noisettes décortiquées cal. 10-11 - <i>dispo mi-janvier</i> Origine: Turquie - Colisage : 10 kg		
NOUVEAU	NOISBL10TRBD	Noisettes toastées pelées cal. 13-15 Origine: Turquie - Colisage : 10 kg		
	NOISBL10TRCD	Noisettes toastées pelées cal. 10-11 - <i>dispo mi-janvier</i> Origine: Turquie - Colisage : 10 kg		
NOUVEAU	NOISBL15 D	Noisettes toastées pelées cal. 11-13 Origine: Italie - Colisage : 3 x 5 kg		
	NOISIT5A D	Noisettes décortiquées cal. 13-15 Origine: Italie - Colisage : 5 kg		
	NOPO10TRBD	Noisettes toastées en poudre Origine: Turquie - Colisage : 10 kg		
	NOPO5BD	Noisettes toastées en poudre Origine: Italie - Colisage : 5 kg		
4.	IPIST200	Pistache coque grillée salée Origine: Turquie - Colisage : 8 x 200 g - Ibo!		
	IPISGS10ES	Pistache coque grillée salée Origine: Espagne - Colisage : 2 x 5 kg - Ibo!		
	IPISNACO10ES	Pistache coque nature Origine: Espagne - Colisage : 2 x 5 kg - Ibo!		
	PICM10UED	Pistache crue mondée Origine: Italie - Colisage : 2 x 5 kg		

FRUITS SECS



CODE ARTICLE	DÉSIGNATION	EAN
1. IPECA100	Noix de Pécan cerneaux Origine: non UE - Colisage: 10 x 100 g - Ibo!	3 609060 005887
IPECAN3	Noix de Pécan cerneaux Origine: non UE - Colisage: 2 x 1,5 kg - Ibo!	3 609060 007522
2. ICENO100	Cerneaux de noix Origine: France - Colisage: 10 x 100 g - Ibo!	3 609060 006723
INOCOQ	Noix sèches en coque - variété Franquette Origine: France - Colisage: 1 kg - Ibo!	3 609060 003609
INOIC01	Noix de Grenoble AOP sèche en coque (cal 30-32) variété Franquette - nouveauté 2026 Origine: France - Colisage: 1 kg - Ibo!	3 609060 008482
INOICOF11	Filet de noix sèches en coque - variété Franquette - nouveauté 2026 Origine: France - Colisage: 1 kg - Ibo!	3 609060 008567
CERVIND D	Cerneaux de noix, gros morceaux Origine: France - Colisage: 2 x 5 kg	3 516674 242006
CERVINDBD	Cerneaux de noix, gros morceaux Origine: UE/non UE - Colisage: 2 x 5 kg	3 760291 921190
3. ICAJ0150	Noix de cajou non grillées, non salées Origine: non UE - Colisage: 10 x 150 g - Ibo!	3 609060 005177
CAJ5VNFTD	Noix de cajou entières Origine: Vietnam - Colisage: 5 kg	
4. IBRES150	Noix du Brésil Origine: non UE - Colisage: 8 x 150 g - Ibo!	3 609060 005825
IBREV5D	Noix du Brésil Origine: Bolivie - Colisage: 5 kg - Ibo!	3 609060 004224
5. ICOCHI80	Noix de coco en lamelle séchée Origine: non UE - Colisage: 8 x 80 g - Ibo!	3 609060 005601
1. ICORAF150	Noix de coco râpée séchée Origine: non UE - Colisage: 8 x 150 g - Ibo!	3 609060 005788

FRUITS SECS



12.



2.



	CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
	CORAF5D	Noix de coco râpée séchée Origine: non UE - Colisage: 5 kg - Ibo!		 3 609060 004217
2.	IPIGN50RU	Pignons de pin Origine: non UE - Colisage: 8 x 500 g - Ibo!		 3 609060 007973
	PIGN1RUBD	Pignons de pin Origine: non UE - Colisage: 1 kg		 3 760291 924740
3.	IPRUDEN	Pruneaux d'Agen dénoyautés IGP, réhydraté calibre 55-66 Origine: France - Colisage: 8 x 500 g - Ibo!		 3 609060 004064
	PRUN5BD	Pruneaux d'Agen dénoyautés IGP, réhydraté calibre 55-66 Origine: France - Colisage: 5 kg	 	 3 760291 923514
4.	IRAIC0250	Raisins secs de Corinthe Origine: Grèce - Colisage: 8 x 250 g - Ibo!	 	 3 609060 005689
	CORIVGRCD	Raisins secs de Corinthe, Vostizza AOP Origine: Grèce - Colisage: 12,5 kg		 3 760291 922166
5.	ISULT250	Raisins secs Sultanines Origine: non UE - Colisage: 8 x 250 g - Ibo!		 3 609060 008284

FRUITS SECS



3.



4.



5.



6.



CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
6. ISULT500	Raisins secs Sultanines Origine: non UE - Colisage : 6 x 500 g - ibo!		 3 609060 008307
SULVTRED	Raisins secs Sultanines Origine: Turquie - Colisage : 12,5 kg		 3 760291 924863
SULVUZD	Raisins secs Sultanines Origine: Ouzbékistan - Colisage : 12,5 kg		 3 760291 921534
SULVASD	Raisins secs Sultanines Origine: Afrique du sud - Colisage : 12,5 kg		 3 760291 925266
TOSEHA10ITD	Tomates séchées en morceaux - 10 x 10 mm Origine: Italie - Colisage : 10 kg		 3 760291 925518
TOSE10ITD	Tomates séchées demi-entières Origine: Italie - Colisage : 10 kg		 3 760291 926034

NOUVEAU



La fraîcheur anisée du fenouil se marie au parfum délicat de l'orange confite.

salade croquante de fenouil, roquette et orange confite

Idéale en entrée légère et vitaminée

sans gluten

vegan

préparation

15 minutes de préparation

ingrédients

- 1 bulbe de fenouil, finement émincé
- 100 g de roquette
- 60 g de noixettes toastées grossièrement concassées Ibo!
- 60 g d'orange confite en cubes Ibo!
- 1 orange (pour le jus)
- 4 c. à soupe d'huile d'olive
- Zeste de 1 citron
- Sel, poivre

les étapes

Émincez finement le fenouil à la mandoline ou au couteau.

Dans un grand saladier, mélangez le fenouil et la roquette.

Ajoutez les cubes d'orange confite pour apporter une touche sucrée et parfumée.

Préparez la vinaigrette en fouettant le jus d'orange, l'huile d'olive, le sel, le poivre et le zeste de citron.

Versez-la sur la salade, mélangez délicatement pour bien enrober.

Terminez en ajoutant les noixettes torréfiées juste avant de servir, pour conserver tout leur croquant.



Entre crémeux et croustillant, une bouchée réconfortante aux accents méditerranéens.

tartines rustiques : haricots blancs et burrata

À savourer à n'importe quel moment de la journée !

végétarien

les étapes

Tartinez les haricots blancs sur le pain encore tiède.

Déposez un demi-burrata sur chaque tartine.

Ajoutez un peu de zeste de citron pour la fraîcheur, parsemez de pignons grillés et de feuilles de basilic.

Servez tout de suite pour profiter du contraste entre le pain croustillant, la burrata crémeuse et les haricots parfumés.

préparation

10 minutes de préparation

ingrédients

- 4 grandes tranches de pain grillé
- 300 g de haricots blancs géants à la tomate (légèrement écrasés) Ibo!
- 2 burrata
- Zeste de 1 citron
- 30 g de pignons Ibo! grillés
- Quelques feuilles de basilic



Boissons



JUS DE FRUITS



	CODE ARTICLE	DÉSIGNATION	EAN
1.	IGING	Jus de gingembre (origine Pérou) - 95,5% pur jus Origine: non UE - Colisage : 6 x 30 cl - Ibo!	 3 609060 006839
	IGING70	Jus de gingembre (origine Pérou) - 95,5% pur jus Origine: non UE - Colisage : 6 x 70 cl - Ibo!	 3 609060 006831
2.	IJUAN	Jus d'ananas - pur jus Origine: non UE - Colisage : 6 x 1 L - Ibo!	 3 609060 006877
3.	IPOBA	Jus pomme-banane - pur jus Origine: UE - Colisage : 6 x 1 L - Ibo!	 3 609060 006914
4.	IPOCA	Jus pomme-carotte - pur jus Origine: UE - Colisage : 6 x 1 L - Ibo!	 3 609060 006938
5.	IPOPE	Jus pomme-pêche - pur jus Origine: UE - Colisage : 6 x 1 L - Ibo!	 3 609060 006976
	CITRI1CD	Jus de citron - pur jus Origine: Italie - Colisage : 1 L - Eurofood	 8 016438 001191

JUS DE LÉGUMES LACTOFERMENTÉ



CODE ARTICLE	DÉSIGNATION	EAN
1. ILEGULF70	Composition de jus de légumes lactofermenté Origine: UE - Colisage: 6 x 70 cl - Ibo!	 3 609060 008093
2. IBELF70	Jus de betterave rouge lactofermenté Origine: UE - Colisage: 6 x 70 cl - Ibo!	 3 609060 008053
3. ICALF70	Jus de carottes lactofermenté Origine: UE - Colisage: 6 x 70 cl - Ibo!	 3 609060 008073
ICALF	Jus de carottes lactofermenté Origine: UE - Colisage: 6 x 1 l - Ibo!	 3 609060 006761

Après ouverture, à conserver au réfrigérateur à 4°C et à consommer sous 7 jours.

CONNAISSEZ-VOUS LA LACTOFERMENTATION NATURELLE IBO! ? :

Contrairement au procédé industriel souvent utilisé, qui consiste à ajouter des ferments à un jus de légumes, ibo! n'utilise **que des légumes coupés plongés dans de l'eau salée**.

Les lactobacilles, dites bonnes bactéries, se développent alors **naturellement, sans ajout artificiel de ferments lactiques**. C'est pourquoi on parle de fermentation spontanée, ou naturelle. Ce procédé est le plus proche de la lactofermentation artisanale, comme vous pourriez le faire chez vous.



CHAMPAGNE VEGAN



CODE ARTICLE	DÉSIGNATION		EAN
1. CHAMPR	Champagne BRUT RESERVE - 12% vol. Origine: France - Colisage: 6 x 75 cl - Leclerc Briant		 3 465020 000671

Pourquoi un champagne vegan ? Lors du procédé de collage, la maison Leclerc n'utilise pas de blanc d'œuf ou de gélatine animale. Le collage consiste à ajouter une substance protéique qui coagule au contact des tanins, afin d'éliminer les particules en suspension et donner une belle transparence au Champagne.



EAUX MINÉRALES



CODE ARTICLE	DÉSIGNATION	EAN
1. ME50CL	Eau minérale des Pyrénées Ariégeoises - 0,5 l Origine: France - Colisage : 4 x (6 x 0,5 l) - Montcalm	 3 435230 120216
2. ME150	Eau minérale des Pyrénées Ariégeoises - 1,5 l Origine: France - Colisage : 6 x 1,5 l - Montcalm	 3 435230 150213
3. ME5L	Eau minérale des Pyrénées Ariégeoises - 5 l Origine: France - Colisage : 5 l - Montcalm	 3 435230 050018



1. Application - Opposabilité

1.1. Les présentes conditions générales de vente (ci-après « les CGV ») constituent le socle unique de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises par la société LES BIOLONISTES, (ci-après « LES BIOLONISTES » ou « Vendeur ») à chaque **acheteur, professionnel (ci-après « l'Acheteur » ou « Client ») procédant à la revente des produits (ci-après « les Produits »), achetés auprès de LES BIOLONISTES** et pour lui permettre de passer commande. Pour la parfaite information de ses Clients, il est précisé que LES BIOLONISTES, exerce une activité de Fournisseur de la marque IBOI, qui lui appartient. LES BIOLONISTES exerce également une activité de fournisseur grossiste de produits biologiques répondant aux normes de l'alimentation humaine dite générale.

Les négociations doivent être menées de manière loyale et, conformément à l'article L.442-1.1, les avantages consentis doivent être justifiés par des contreparties réelles. En aucun cas l'une des parties ne pourra être soumise à des obligations créant un déséquilibre significatif.

1.2. Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par l'Acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, de ses propres conditions générales d'achat. L'Acheteur est tenu d'informer ses mandants et/ou affiliés des dispositions contractuelles convenues avec LES BIOLONISTES.

1.3. Toute dérogation aux présentes CGV ne pourra être opposable à LES BIOLONISTES qu'après acceptation écrite, expresse et préalable de LES BIOLONISTES.

1.4. LES BIOLONISTES se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes, en fonction des négociations menées avec l'Acheteur, par l'établissement de conditions particulières de vente, qui prévalent sur les CGV.

1.5. Le fait que LES BIOLONISTES ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de celle-ci.

1.6. Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

1.7. Les présentes CGV annulent et remplacent, à compter de la date d'application figurant en entête, les CGV précédemment en vigueur.

2. Commandes

2.1. La commande peut être adressée par téléphone, par courriel et par EDI au service commercial ou directement prise par le commercial LES BIOLONISTES. Elle doit préciser notamment la quantité, la marque, le type, les références des Produits et la date de mise à disposition souhaités par l'Acheteur.

2.2. Pour toute commande inférieure à 200€, hors taxe et frais accessoires éventuels, net remisé, une somme forfaitaire de 25€ sera appliquée par LES BIOLONISTES au titre des frais administratifs.

2.3. Toute commande d'eau ne peut représenter plus de la moitié de la valeur d'une commande globale. Ainsi toute commande est composée obligatoirement à minima pour moitié d'autres produits que l'eau.

2.4. Les ventes ne sont parfaites, même lorsque les commandes ont été prises par l'intermédiaire des représentants ou employés LES BIOLONISTES, que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit par LES BIOLONISTES ou lors de la livraison des Produits commandés et l'édition du bon de livraison correspondant.

2.5. Lors de la première commande de l'Acheteur auprès de LES BIOLONISTES, ou pour toute commande passée suivant une période d'absence de commande d'un an, un paiement comptant de la totalité de la commande est exigé. L'Acheteur remet par ailleurs à LES BIOLONISTES son extrait k-bis de moins de trois mois, complète la fiche « Création compte client » et la fiche de « Présentation de LCRNA », puis fournit son Relevé d'Identité Bancaire. L'Acheteur s'engage à informer LES BIOLONISTES de toute modification concernant ces données, dans un délai d'un mois.

2.6. L'Acheteur s'engage à informer sans délai LES BIOLONISTES de tout évènement juridique affectant sa structure sociale ou personnelle (rachat, cession, absorption, fusion, procédure collective, changement de dénomination sociale, changement de nom commercial...). En cas d'évènement juridique majeur de l'Acheteur affectant notamment son contrôle, LES BIOLONISTES se réserve le droit de mettre un terme au contrat.

2.7. En cas de pénurie ou de difficulté de stock, LES BIOLONISTES répondra aux commandes en fonction de leur ordre d'arrivée et dans la mesure de ses disponibilités.

2.8. En cas de rupture de stocks indépendante de la volonté de LES BIOLONISTES, notamment en raison d'une pénurie de matière première, d'emballage, de transporteur ou en raison d'une retenue douanière, l'Acheteur renonce à réclamer ou appliquer toute pénalité ou demande d'indemnisation, sous forme de dommages intérêts ou autre.

LES BIOLONISTES pourra procéder à une livraison partielle de la commande et n'assurera pas la livraison des reliquats. Le cas échéant, l'Acheteur sera remboursé du trop-perçu, sans qu'aucune autre contrepartie ne puisse être réclamée par l'Acheteur que ce soit en termes de dommages intérêts ou de pénalités.

2.9. Le bénéfice de la commande est personnel à l'Acheteur et ne peut être cédé sans l'accord préalable et écrit de LES BIOLONISTES.

2.10. Les ventes, telles que prévues à l'article 2.4, sont irrévocables pour l'Acheteur, sauf acceptation écrite de LES BIOLONISTES.

2.11. Toutes les offres, illustrations et informations générales contenues dans les brochures, catalogues et listes tarifaires édités par LES BIOLONISTES sont susceptibles d'évoluer pour ce qui concerne notamment le conditionnement et le prix des Produits, sujets à variations en raison du coût des matières premières et du transport. Les indicateurs pris en compte dans la détermination du prix, lorsqu'ils existent, sont précisés à l'article 7 des présentes CGV. L'Acheteur est informé par tout moyen des éventuelles modifications de prix au moins quinze jours avant leur entrée en vigueur.

Une fois les nouveaux prix entrés en vigueur, ils s'imposeront aux parties, de sorte qu'aucune commande ne pourra plus être passée aux anciennes conditions tarifaires.

2.12 LES BIOLONISTES sera en droit de refuser toute commande présentant un caractère anormal, et notamment, toute commande excédant significativement et sans justification précise les quantités habituellement passées.

2.13 LES BIOLONISTES se réserve le droit de refuser toute commande qui ne respecterait pas les conditions définies entre les parties ou toute commande d'un Acheteur avec lequel il existe un litige.

3. Délai d'exécution

3.1 LES BIOLONISTES s'efforce de respecter le délai de livraison indiqué à l'acceptation de la commande.

3.2 Ce délai de livraison n'est donné qu'à titre informatif et indicatif, celui-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes.

3.3 Dès lors, et sans préjudice de l'article 2.8, les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande s'ils sont inférieurs à 30 jours ouvrables. Au-delà de cette période, l'Acheteur pourra demander l'annulation de la commande en suspens et obtiendra le cas échéant le remboursement correspondant, sans toutefois pouvoir solliciter une quelconque réparation supplémentaire, telle que des dommages-intérêts ou pénalités.

3.4 Conformément à l'article L.441-17 du Code de commerce, toute pénalité doit être avérée et proportionnée au préjudice subi au regard d'un manquement contractuel. Dès lors, en sa qualité de fournisseur, LES BIOLONISTES refuse l'application systématique et arbitraire de pénalités prédéterminées par le Client qui, par nature, ne sont pas proportionnées au préjudice éventuellement subi par ce dernier et ce, nonobstant toutes clauses ou dispositions contraires pouvant figurer dans des

conditions d'achat, contrats de référencement, plan d'affaires annuel, conditions logistiques, accords particuliers, ou autre document émanant de l'Acheteur.

L'Acheteur, émetteur de la pénalité, devra prouver par écrit le préjudice subi et le manquement de LES BIOLONISTES à ses obligations contractuelles. La demande de réparation ne pourra intervenir qu'après négociation et accord des deux Parties. La responsabilité en cas de retard de livraison ne saurait excéder 2 % du montant hors taxe net de la commande en cause. Toute demande éventuelle de pénalité devra être adressée à LES BIOLONISTES au plus tard sous trente (30) jours à compter de la livraison litigieuse.

Cette demande devra préciser : le numéro de commande concerné, les Produits concernés, la quantité concernée par l'incident, la photocopie de la lettre de voiture datée et émaillée, la photocopie du bon de livraison daté et émaillé, et la nature précise et circonstanciée de l'incident de livraison. Passé ce délai aucune pénalité ne sera acceptée par LES BIOLONISTES. Chaque demande conforme, fera l'objet d'une réponse de LES BIOLONISTES dans un délai de trente (30) jours. Les délais de livraison éventuellement acceptés sont, de plein droit, suspendus par tout évènement indépendant du contrôle de LES BIOLONISTES et ayant pour conséquence de retarder la livraison.

Aucune pénalité ne pourra être appliquée par l'Acheteur :

- En cas d'absence de rupture dans les points de vente et/ou les entrepôts du Client ;
- En cas de force majeure prévue à l'article 16 des CGV ;
- En cas de circonstances extérieures indépendantes de la volonté de LES BIOLONISTES ;
- Dans le cas où la commande de l'Acheteur comporte une anomalie.

4. Transport des marchandises

4.1 La livraison s'effectue soit par la remise directe des Produits à l'Acheteur, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou un transporteur, dans les locaux de LES BIOLONISTES.

4.2 En tout état de cause, le transport des Produits, même organisé par LES BIOLONISTES, demeurera aux risques et périls de l'Acheteur ; LES BIOLONISTES est réputée avoir entièrement rempli son obligation de délivrance, dès lors qu'elle aura remis les Produits commandés au transporteur ou à l'Acheteur, qui les a acceptés sans réserve.

Pour toute commande inférieure à un montant net remisé de 350€ HT, le transport sera facturé en sus.

5. Réception des Produits

5.1 Lors de la réception, le Client doit contrôler la conformité des Produits reçus, en présence du transporteur.

5.2 En cas d'avarie (film de garantie non conforme, marchandises manquantes, détériorées, inversion de produits...), les Produits refusés ou non conformes devront IMPÉRATIVEMENT ETRE RESTITUÉS au transporteur, pour retour en l'usine de LES BIOLONISTES.

5.3 Toute réserve ou protestation motivée doit impérativement être portée sur le récépissé ou la lettre de voiture, et confirmée au transporteur dans les conditions de l'article L133-3 du Code de commerce. Une copie de la réclamation devra être adressée à LES BIOLONISTES dans les 48 heures suivant la réception de la marchandise par mail, le tout confirmé simultanément par un courrier recommandé avec AR adressé au siège de LES BIOLONISTES.

Le non-respect de ce délai et des modalités de notification, rendront irrecevables toutes réclamations ; la responsabilité de LES BIOLONISTES ne pouvant pas être engagée.

5.4 Les mentions « sous réserve de contrôle » ou « de déballage », ou similaires, n'ont aucune valeur et ne sont jamais prises en compte en cas de litige.

5.5 Les Produits quittent les entrepôts de LES BIOLONISTES en bon état de conservation, de qualité loyale et marchande. Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies dénoncées.

5.6. Les plages horaires de livraison sont définies d'un commun accord entre l'Acheteur et LES BIOLONISTES. Tout changement des plages horaires de livraison souhaité par l'Acheteur doit faire l'objet d'une demande écrite et ne pourra prendre effet qu'un mois après acceptation par LES BIOLONISTES de cette modification.

6. Réserve de propriété

6.1. Le transfert de propriété des Produits est conditionné au complet encaissement du prix de ceux-ci par LES BIOLONISTES, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite.

6.2. En application des articles 2367 et suivants du Code Civil, de convention expresse, LES BIOLONISTES pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession de l'Acheteur, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et LES BIOLONISTES pourra les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours. Les frais de retour resteront à la charge de l'acheteur.

Tout acompte versé par l'Acheteur restera acquis à LES BIOLONISTES à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'Acheteur.

6.3. En cas d'ouverture d'une procédure collective (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, ou toute autre procédure assimilée), le client s'engage à transmettre sans délai à LES BIOLONISTES l'inventaire exhaustif des marchandises en stock mentionné à l'article L622-6 du Code du Commerce, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison. Cet inventaire devra être accompagné de toutes informations nécessaires à leur identification et localisation.

En application de la présente clause de réserve de propriété, les marchandises livrées par LES BIOLONISTES sont insaisissables par des tiers, y compris dans le cadre d'une procédure collective ou d'une action intentée par les créanciers du client, tant que leur paiement intégral n'a pas été effectué. Le client s'engage à informer immédiatement LES BIOLONISTES de toute tentative de saisie ou revendication de la part de tiers.

6.4. Le transfert des risques pesant sur les Produits, intervient dès leur remise au transporteur ou à l'Acheteur. La clause de réserve de propriété n'empêche pas que les risques des marchandises soient transférés à l'Acheteur dès leur remise au transporteur, tel que prévu à l'article 4 des présentes CGV.

6.5. L'Acheteur assurera les Produits au profit de LES BIOLONISTES, contre tous les risques qu'ils peuvent courir ou occasionner dès leur remise au transporteur.

A défaut, LES BIOLONISTES serait en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

6.6.. La revente, l'utilisation ou la transformation des Produits vendus sont cependant autorisées, l'Acheteur devant alors céder à LES BIOLONISTES les créances nées de cette revente ou la propriété de l'objet résultant de la transformation des Produits livrés.

7. Prix et Indicateurs

7.1. La société LES BIOLONISTES est spécialisée dans la commercialisation de produits issus exclusivement de l'agriculture biologique. L'entreprise contribue ainsi au développement des filières agricoles biologiques, équitables, qu'elles soient locales ou internationales. La politique d'achat de LES BIOLONISTES est établie sur des partenariats et des engagements de volumes à long terme au juste prix, permettant à chaque acteur de la filière une juste rémunération. Il est ainsi spécifié qu'une part des prix des Produits sont établis sur la base des prix minimums garantis à la filière agricole auxquels peuvent s'ajouter une prime versée aux fonds de développement équitables.

7.2. Les parties conviennent que les prix sont susceptibles d'évoluer afin de tenir compte des coûts de production des Produits, notamment en termes de coût des matières premières, du travail, de l'énergie, du transport, et plus généralement de l'inflation. Elles conviennent que les évolutions de ces coûts impacteront le prix des Produits. Les prix indiqués sont calculés en tenant compte des taxes douanières en vigueur au moment de l'établissement de la commande. En cas de modification des taux de taxes douanières ou des réglementations commerciales applicables, une révision des prix peut être effectuée.

LES BIOLONISTES s'engage à respecter un préavis minimum de 15 jours avant application de nouveaux prix et en informera l'Acheteur par tout moyen.

LES BIOLONISTES, en tant que grossiste, n'est pas soumis à l'application de l'article L.441-1-1 du code de commerce. Cependant, les BIOLONISTES distribue également sa propre marque IBO !, et intervient alors en tant que fournisseur de sa propre marque.

7.3. Au titre des exigences posées par l'article L.443-4 du Code de commerce, **compte tenu de sa qualité de grossiste** et de la multitude des Produits référencés, LES BIOLONISTES n'est pas en mesure de fournir les indicateurs relatifs aux Produits qu'elle commercialise et qu'elle achète à des prix déterminés. En outre, il est précisé que les cours des matières premières agricoles composant les produits biologiques sont indépendants de ceux des matières premières conventionnelles. Ainsi, il n'existe aucun indicateur officiel ni représentatif qui pourrait être pertinent pour la détermination du prix des Produits, en application de l'article L631-24 du Code rural et de la pêche maritime. Toutefois, le cas échéant, LES BIOLONISTES peut prendre en compte les indicateurs qui lui auraient été communiqués par ses fournisseurs, ou les indicateurs relatifs aux prix des matières agricoles concernées, ou ceux établis par l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, s'ils existent. »

7.4 « **Les tarifs des produits à marque IBO commercialisés par LES BIOLONISTES** ont été déterminés en tenant compte des indicateurs suivants :
Indicateurs de coût de production en agriculture :
01.02 — énergie et lubrifiant
SMIC pour le coût du travail
Indicateurs relatifs aux prix du marché :
Cotation RNM « AMANDES France »

Indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine, à la traçabilité ou au respect d'un cahier des charges :
Ils prennent également en compte les coûts et contraintes de production et d'approvisionnement, les coûts des matières sèches (ex : verre, carton, plastique), les événements météorologiques ou naturels exceptionnels, les évolutions des coûts logistiques ainsi que les investissements réalisés pour la marque IBO !.

Une renégociation du prix convenu sera engagée en cours d'année, sous réserve du respect d'une procédure contradictoire, si les prix/coûts de production supportés par LES BIOLONISTES sont significativement affectés à la hausse, par des fluctuations du prix/cours ou du coût afférent à tout intrant agricole, l'énergie, le transport et les matériaux entrant dans la composition des emballages.

Pour l'application de la présente clause, est considérée comme une fluctuation substantielle durant une période consécutive de 3 mois postérieure au 1er janvier 2026 :

- la variation supérieure ou égale à 20% des coûts de l'énergie,
- la variation supérieure ou égale à 20% des emballages
- la variation supérieure ou égale à 20% du transport
- la variation supérieure ou égale à 20% du coût des MPA.

Il est convenu que lorsque les conditions de déclenchement sont remplies, les parties s'engagent à se rencontrer afin de négocier un nouveau prix prenant en compte la variation établie, dans un délai de 15 jours maximum après la demande écrite de l'une des parties. Cette variation sera considérée comme étant justifiée et documentée par la partie l'invoquant par l'envoi des éléments attestant de la variation des indices dans les conditions évoquées ci-dessus.

La période de renégociation ne pourra excéder la durée d'un mois à compter de la date d'envoi de la demande écrite par la partie diligente. En cas d'accord, les nouveaux tarifs seront immédiatement applicables à l'issue de cette période d'un mois. A défaut d'accord à l'issue de cette période, la partie la plus diligente pourra saisir le médiateur des relations commerciales pour solliciter une application de la variation justifiée et documentée.

Conformément aux objectifs de la loi n°2021-1357 du 18 octobre 2021 (Loi EGALIM 2), la renégociation ne peut aboutir à la révision du prix convenu dans une proportion inférieure à celle de l'évolution du coût des intrants observée, selon le cas, soit depuis la date de communication du tarif annuel, soit depuis la dernière renégociation du prix convenu. Cette limitation s'applique à la part du prix correspondant aux coûts des matières premières agricoles et intrants concernés, telle que définie dans les conditions générales de vente

7.4. Comme annoncé en article 1, LES BIOLONISTES, en tant que grossiste, n'est pas soumis à l'application de l'article L.441-1-1 du code de commerce.

Cependant, les BIOLONISTES distribue également sa propre marque IBO, et intervient alors en tant que fournisseur de sa propre marque.

En cette qualité de fournisseur, conformément à l'article L.441-1-1 du code de commerce et sous réserve de décrets d'exemption et notamment à l'exclusion des produits listés à l'annexe du décret n° 2021-1426 du 29 octobre 2021, en cas d'évolution du tarif, par rapport à l'année antérieure, d'un ou plusieurs produits commercialisés par LES BIOLONISTES, composés de Matières Premières Agricoles Alimentaires (MPA) au sens du Règlement UE 1308/2013 et de Produits Transformés (PT) comprenant + de 50% de MPA, LES BIOLONISTES mandatera un tiers indépendant lequel attestera aux frais de LES BIOLONISTES, la part de l'évolution du prix qui résulte de celle du prix des MPA ou des PT comprenant + de 50% de MPA.

LES BIOLONISTES applique l'Option 3 de l'article susmentionné, et s'engage à fournir à l'Acheteur les deux attestations établies par un tiers indépendant ; la première avant la négociation dans le mois suivant l'envoi des présentes CGV, la seconde après la négociation, dans le mois suivant la signature du contrat.

Le tiers indépendant sera également chargé d'attester, à l'issue de la négociation, que la négociation n'a pas porté sur la part de l'évolution du prix des MPA ou des PT comprenant + de 50% de MPA, .

7.5. Plusieurs contrats de vente, conclus en application de l'article L.631-24 du code rural et de la pêche maritime, portant sur les matières premières agricoles entrant dans la composition de certains Produits sont déjà conclus.

8. Conditions de paiement

8.1. Les paiements par LCR non acceptée et carte bancaire seront privilégiés. Les paiements par virement bancaire, devront être expressément acceptés par LES BIOLONISTES **Le paiement par chèque n'est pas accepté.**

8.2 Les prix sont payables exclusivement en euros.

Ils s'entendent HT.

La TVA applicable est la TVA en vigueur au jour de l'émission de la facture par LES BIOLONISTES.

8.3. Les factures seront adressées au Client par voie dématérialisée à l'adresse communiquée par ce dernier lors de l'ouverture du compte client.

Toute facture adressée par voie dématérialisée à l'adresse mail du client doit être payée à son échéance, même en cas de litige sur son libellé ou son contenu qui fera, le cas échéant, l'objet d'une régularisation ultérieure. Tout désaccord sur la facture doit être signalé par écrit dans un délai de huit (8) jours après sa réception. Passé ce délai, la facture sera considérée comme acceptée.

Le Client s'interdit de déduire d'office, de la facture établie par LES BIOLONISTES, les pénalités ou rabais correspondant au non-respect d'une date de livraison ou à la non-conformité des marchandises, lorsque la dette n'est pas certaine, liquide ou exigible, sans même que LES BIOLONISTES n'ait été en mesure de contrôler la réalité du grief correspondant.

8.4. Les factures seront réglées à 30 jours nets par LCR non acceptée, à compter de leur date d'émission, à condition que :

- le Client soit agréé par l'assureur-crédit et dans la limite financière dudit agrément, et/ou

- bénéficier d'une notation d'analyse financière non risquée, établie par un tiers indépendant.

Dans l'hypothèse contraire, les factures seront réglées comptant, par paiement à distance (lien de paiement adressé au client pour paiement par carte bancaire).

LES BIOLONISTES informera le Client de la décision de son assureur et/ou son analyste financier, et lui en remettra copie à sa demande.

Toute somme reçue de l'Acheteur s'imputera par priorité sur les factures les plus anciennes, si le vendeur en décide ainsi, et ce nonobstant toute clause contraire émanant de l'Acheteur.

8.5. Aucun escompte ne sera accordé pour règlement comptant avant l'échéance.

8.6. Tout défaut de paiement selon l'échéance fixée sera sanctionné, de plein droit par :

- **Le versement, à titre de clause pénale, d'une indemnité de 15 % de toutes les sommes restant dues TTC,**
- **Le versement d'intérêts contractuels d'un montant équivalent au taux légal applicable entre professionnels majoré de 10 points,**
- **La facturation de frais de rejet bancaires au forfait de 10€ par opération. Il s'agit des frais administratifs appliqués exclusivement en cas de rejet de prélèvement de la facture par la banque**

du client, nécessitant une nouvelle présentation de prélèvement.

- Le remboursement de tous les frais judiciaires imputés à LES BIOLONISTES,

- Le versement de l'indemnité légale pour frais de recouvrement de 40€ par facture,

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues à LES BIOLONISTES, quel que soit les modalités de paiement initialement prévues,

- L'obligation de payer comptant les prochaines factures, et ce pendant une durée d'un an.

8.7. En cas de défaut de paiement, 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résolue de plein droit si bon semble à LES BIOLONISTES, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts.

La résolution frappera, si bon semble à LES BIOLONISTES, non seulement la commande en cause mais, aussi, toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non.

8.8. Sans préjudice des frais de stockage, la totalité du prix convenu sera due à LES BIOLONISTES en réparation du préjudice subi consécutivement aux manquements de l'Acheteur.

8.9. LES BIOLONISTES se réserve le droit de suspendre l'exécution des ventes en cours et/ou d'exiger un paiement en contre-remboursement pour les ventes futures jusqu'à parfait apurement de la situation, sans qu'aucun délai de préavis n'ait à être respecté et sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne puisse être réclamée par l'Acheteur.

8.10. Sauf accord exprès, préalable et écrit de LES BIOLONISTES, **aucune compensation** ne pourra être valablement effectuée par l'Acheteur entre d'éventuelles sommes dues par LES BIOLONISTES et les sommes dues par l'Acheteur. Pour toute infraction à cette interdiction de compensation non convenue préalablement, l'Acheteur versera à LES BIOLONISTES la somme de 1.000€ par infraction constatée à titre de clause pénale, sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

8.11. L'Acheteur ne peut :

- Refuser ou retourner les Produits commandés qu'en cas de non-conformité uniquement dans le cadre de l'article 13 ou de retard de livraison uniquement dans le cadre de l'article 3.3.

- Déduire d'office du montant d'une facture les pénalités ou rabais correspondant au non-respect d'un engagement contractuel. Pour toute infraction à cette interdiction de déduction non convenue préalablement, l'Acheteur versera à LES BIOLONISTES la somme de 1.000€ par infraction constatée à titre de clause pénale, sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

- Infliger des pénalités à LES BIOLONISTES s'il n'est pas en mesure de démontrer et documenter par écrit l'existence d'un préjudice,

- Appliquer aux pénalités un délai de paiement inférieur au délai de paiement applicable au paiement de la facture des produits commandés

- Enfin, aucune pénalité ne pourra être appliquée à LES BIOLONISTES en cas de force majeure, telle que définie à l'article 16.

8.12. Aucune pénalité de rupture de stock, ou de défaut, ou de retard de livraison, n'est encourue par LES BIOLONISTES si l'Acheteur ne s'est pas préalablement et par écrit engagé sur un volume annuel de commande du Produit concerné, accepté par LES BIOLONISTES, et que le manquement concerne ce volume.

8.13 Le Client prend bonne note qu'aucun remboursement ne sera réalisé pour un montant inférieur à 30€ TTC.

Tout litige pour un montant inférieur à cette somme, donnera lieu à l'établissement d'un avoir en compte à déduire de la facture suivante.

9. Conservation des Produits19. Déchets

Conformément à l'article R.541 -173 du Code de l'environnement, l'identifiant unique attribué à LES BIOLONISTES est le : FR209907_01NNEP.

9.1. La Date de Durabilité Minimale des Marchandises (DDM) correspond à la durée pendant laquelle sont garanties les qualités organoleptiques et nutritionnelles des Produits, sous réserve du respect des conditions de stockage énoncées par LES BIOLONISTES. **L'Acheteur prendra connaissance de la DDM des Produits et agira en conséquence en termes de distribution, dont il est seul responsable.**

9.2. L'Acheteur reconnaît avoir reçu de LES BIOLONISTES une information précise et complète sur les modalités d'usage et de conservation des Produits livrés.

9.3. L'Acheteur s'engage à respecter les conditions optimales de stockage indiquées sur les étiquettes des Produits livrés, ainsi que celles résultant des fiches de LES BIOLONISTES.

En cas de litige, il appartiendra à l'Acheteur de démontrer le respect de ces conditions.

9.4. Les Produits quittent ses entrepôts en bon état de conservation, de qualité loyale et marchande.

10. Etiquetage

10.1. Les Produits et leur étiquetage sont conformes à la réglementation communautaire en vigueur au moment de leur livraison par LES BIOLONISTES et publiée au journal officiel de l'Union Européenne.

10.2. Dès lors, conformément à l'article 11 des présentes CGV, s'il procédait à une vente passive en dehors du territoire national français, l'Acheteur serait seul responsable du respect des normes nationales du territoire de vente qui s'ajouteraient à la réglementation communautaire. **L'Acheteur garantit LES BIOLONISTES de toute action à son encontre qui pourrait être mise en œuvre consécutivement à une vente faite par l'Acheteur en dehors du territoire national français.**

10.3. Sans préjudice de l'alinéa précédent, si l'Acheteur souhaitait porter des modifications à l'étiquetage établi par LES BIOLONISTES, il devrait obtenir l'accord préalable et écrit de LES BIOLONISTES, à qui sera soumis tout projet d'étiquetage complémentaire ou modificatif. Cette demande contiendra tous les éléments justificatifs nécessaires et la traduction assemblée en français pour l'ensemble des mentions envisagées, textes réglementaires, analyses scientifiques établies ou tout autre document utile à la compréhension et à la justification des mentions envisagées, aux frais de l'Acheteur.

11. Conditions de commercialisation et territoire de vente de l'Acheteur

11.1. L'image des Produits LES BIOLONISTES, destinés au réseau spécialisé BIO éthique et aux Epiceries fines, de haute qualité, haut de gamme est exclusivement distribués dans des surfaces dédiées uniquement aux produits de gamme identique.

La commercialisation des Produits LES BIOLONISTES, n'est pas compatible dans les grandes et moyennes surfaces (GMS).

L'Acheteur reconnaît que la préservation de l'intégrité du réseau de distribution BIO et des épiceries fines est essentielle pour LES BIOLONISTES et nécessaire à la protection de la filière Bio, éthique et de haute qualité.

L'Acheteur s'engage donc à ne pas vendre de produits, Bio ou non, également vendus dans les grandes et moyennes surfaces.

L'Acheteur s'engage également à ne pas revendre de Produits à des membres de son réseau qui ne respecteraient pas les conditions de commercialisation ci-avant exposées.

Toute revente en dehors du réseau de distribution sélective de LES BIOLONISTES est expressément proscrite.

Dans l'hypothèse où un manquement au présent article serait constaté par LES BIOLONISTES, celui-ci pourrait mettre fin au contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, sans qu'aucun délai de préavis ne soit dû.

L'ensemble des sommes dues à LES BIOLONISTES deviendraient alors immédiatement exigibles.

11.2. L'Acheteur et les membres de son réseau peuvent procéder à des ventes via internet, sous réserve du respect des conditions ci-après.

L'Acheteur et les membres de son réseau s'interdisent toute vente active en dehors du territoire national français. L'Acheteur et les membres de son réseau s'engagent ainsi notamment à ne pas adresser de messages électroniques à des personnes identifiées en dehors du territoire national français, à ne pas acheter ou disposer de bandeaux publicitaires ou de liens dans les pages de fournisseurs d'accès visant spécifiquement la clientèle située en dehors du territoire national français, à ne pas acheter ou obtenir auprès d'un moteur de recherche ou d'un fournisseur d'espace publicitaire en ligne qu'il diffuse une publicité aux utilisateurs spécifiquement établis en dehors du territoire national français.

11.3. L'Acheteur et les membres de son réseau, s'ils développaient la vente par internet, s'engagent à revendre les Produits exclusivement sur leur(s) propre(s) site(s) internet(s), qui devra être agréé(s)

par LES BIOLONISTES expressément et préalablement à toute revente.

11.4. L'Acheteur et les membres de son réseau n'auront pas recours aux sites internet de tiers et notamment aux plateformes de vente en lignes, incompatibles avec l'image des produits LES BIOLONISTES, destinés exclusivement au réseau spécialisé BIO haut de gamme.

11.5. Le site internet de l'Acheteur ou des membres de son réseau disposera d'un espace exclusivement consacré aux Produits. Il ne recourra pas aux messages cliquants ou criards ou tout autre moyen susceptible de dévaloriser l'image haut de gamme des Produits.

11.6. La qualité graphique, technique et esthétique du site devra être conforme à la charte graphique des Produits. L'Acheteur et les membres de son réseau s'engagent à respecter les codes couleurs, la présentation des logos et la présentation des Produits par des images de haute qualité.

L'Acheteur et les membres de son réseau s'engagent à mentionner sur leur site internet toutes les informations habituellement accessibles aux clients dans les points de vente physique : composition, valeur nutritionnelle, provenance. . .

11.7. Il pourra être remis à tout Acheteur, qui en fait la demande, une brochure faisant état de prix conseillés.

11.8. L'Acheteur se porte fort du respect des obligations prévues au présent article par chacun des membres de son réseau.

11.9. Ainsi, pour chaque infraction à l'une des dispositions de l'article 11 des CGV, maintenue par l'Acheteur ou par un membre de son réseau malgré l'envoi par LES BIOLONISTES à l'Acheteur d'une mise en demeure de cesser ou faire cesser l'infraction dans un délai de 48 heures, l'Acheteur versera à LES BIOLONISTES la somme de 1.000€ par infraction constatée à titre de clause pénale.

12. Garanties des produits

12.1. S'agissant de denrées alimentaires, **les vices, les non-conformités affectant le Produit vendu devront être dénoncés à LES BIOLONISTES, par écrit et confirmé par courrier recommandé avec accusé de réception dans les 48 heures de leur révélation**, en précisant la quantité, la date de livraison, le numéro de lot et la DDM du Produit concerné, afin de permettre à LES BIOLONISTES de contrôler le bien-fondé ou non de la réclamation. L'Acheteur devra accorder à LES BIOLONISTES toute facilité pour procéder à sa constatation.

Faute de respecter ces modalités d'information, aucune garantie ne saurait être mobilisable.

12.2. Aucune demande ou action en non-conformité ou vice caché ne pourra être engagée par l'Acheteur plus de 21 jours calendaires après la livraison des Produits.

La livraison des Produits s'entend du jour prévu pour leur remise au transporteur ou à l'Acheteur, que le transport soit ou non organisé par LES BIOLONISTES, selon les termes de l'article 4 des CGV.

Après l'expiration de ce délai, l'Acheteur ne pourra plus invoquer un vice ou la non-conformité des Produits, ni opposer celle-ci en demande reconventionnelle ou en défense à l'occasion d'une action en recouvrement de créances engagée par LES BIOLONISTES.

12.3. En cas de retard de livraison imputable à l'Acheteur, la garantie courra à compter de la date à laquelle la livraison aurait dû avoir lieu.

12.4. En tout état de cause, la garantie de LES BIOLONISTES n'inclut pas une mauvaise manipulation des Produits de la part de l'Acheteur, la présence d'humidité causée par le recours à un mauvais procédé de manipulation, les risques naturels, les conditions de stockage, de transport et de conditionnement défaillantes, la présence d'insectes, sauf si ces vices préexistaient au moment du transfert de propriété, à charge pour l'Acheteur d'en rapporter la preuve.

12.5. Au titre de cette garantie, LES BIOLONISTES ne sera tenu que de l'émission d'un avoir du même montant que celui des Produits défectueux, hors taxe et frais accessoires éventuels, sans que l'Acheteur puisse prétendre à l'obtention de remboursement, dommages-intérêts, pour quelque cause que ce soit.

12.6. L'agrégé des Produits par l'Acheteur relève de sa seule responsabilité et n'est pas opposable à LES BIOLONISTES.

12.7. Le bénéfice de la garantie accordé à l'Acheteur ne pourra faire l'objet d'aucun transfert au profit d'un sous-acquéreur, sauf agrément préalable par LES BIOLONISTES.

12.8. L'Acheteur procédant à un retrait ou rappel de Produits de LES BIOLONISTES, devra en informer ce dernier par tout moyen et dans les plus brefs délais.

13. Refus / Retour marchandises

13.1 Tout retour ou refus de Produit au moment de la livraison (casses, non commandés, défaut de qualité produit, ...) devra être expliqué et motivé par l'Acheteur et sera soumis à l'accord préalable écrit de LES BIOLONISTES.

13.2. Le refus de Produits doit être justifié par l'importance des dégâts (refus non abusif). En cas de refus abusif de livraison par l'Acheteur, l'Acheteur se verra facturé par LES BIOLONISTES une indemnité de réparation de son préjudice entraîné par la gestion administrative et logistique supplémentaire engendrée. A réception des éléments transmis par LES BIOLONISTES, conformément à l'article L.441-8 du Code du commerce, l'Acheteur dispose d'un délai de 30 jours pour faire part de ses éventuelles observations argumentées et documentées.

13.3. Lors de retour de Produits, l'Acheteur devra restituer les Produits en parfait état de revente (non ouvert, abîmé, endommagé ou sali), correctement protégés et assurer leur conservation et transport conformément aux mentions de conservation et stockage des Produits. Les frais de retour resteront à la charge de l'Acheteur dans le cadre de retour liés à une erreur de commande ou un changement d'avis du fait de l'Acheteur. De façon générale, lorsque l'Acheteur renverra la marchandise, pour un autre motif que de la non-conformité imputable à LES BIOLONISTES, les frais de retour resteront à la charge de l'Acheteur.

13.4. Les Produits de la gamme crèmerie (beurre, margarine, crème, fromage, ...) n'entrent pas dans la catégorie des retours acceptés par LES BIOLONISTES en cas d'erreur de commande ou de changement d'avis (référence, quantité, ...) du fait de l'Acheteur.

13.5. Le retour de produits lié à une erreur de commande ou un changement d'avis de l'Acheteur est possible jusqu'à 7 jours maximum après la date de livraison.

13.6. Sous ces conditions, et après vérification qualitative et quantitative :

- des Produits retournés, LES BIOLONISTES émettra un avoir au profit de l'Acheteur du même montant que le prix des Produits payé,
- des Produits refusés et renvoyés, si le défaut invoqué par l'Acheteur est avéré, LES BIOLONISTES émettra un avoir au profit de l'Acheteur du même montant que le prix des Produits affectés du défaut, payé par l'Acheteur. Un tel défaut, ne donnera pas lieu à une autre réparation, notamment est exclu le versement de toute indemnité et/ou dommages et intérêts.

13.7. Les retours non conformes à la procédure ci-dessus ne donneront pas lieu à l'établissement d'un avoir. La marchandise correspondante sera conservée pendant un délai de huit jours aux frais de l'Acheteur, ce dernier en assumant les risques. Au-delà de ce délai, LES BIOLONISTES pourra en disposer librement, sans qu'aucune indemnité ni remboursement ne puisse être réclamé par l'Acheteur.

13.8. Sauf accord écrit de LES BIOLONISTES, la réception des Produits renvoyés par l'Acheteur ne peut constituer un motif d'annulation ou de résolution du contrat de vente.

13.9. Une destruction des Produits reconnus comme défectueux ne pourra intervenir qu'avec l'accord préalable et écrit de LES BIOLONISTES. L'Acheteur, s'engage à réaliser la destruction dans le respect de la réglementation en vigueur et donnera lieu à l'établissement d'un certificat de destruction. Ces documents seront adressés au vendeur dans les meilleurs délais, à défaut, aucun avoir ne pourra être émis au profit de l'Acheteur. Dès réception desdits documents, LES BIOLONISTES lui délivrera l'avoir du même montant que les Produits reconnus défectueux, hors charge et hors frais accessoires.

14. Responsabilité

14.1. Nonobstant toute clause contraire, **l'engagement de LES BIOLONISTES en matière de responsabilité délictuelle ou contractuelle, fondé sur la violation d'une obligation contractuelle, légale ou toute autre cause, ne pourra en aucun cas excéder le montant hors taxe et éventuels frais accessoires de la vente concernée.**

14.2. La responsabilité de LES BIOLONISTES ne sera mobilisable que si le litige est supérieur à 50 € HT. A la seule condition que la responsabilité de LES BIOLONISTES soit incontestable.

15. Propriété intellectuelle

15.1. Les marques et les logos figurant sur les Produits, sont protégés et déposés auprès des organismes compétents.

15.2. L'Acheteur et les membres de son réseau ne disposent d'aucun droit de propriété intellectuelle sur les Produits et notamment sur leurs marques et logos. Il s'engage à les préserver et à ne pas porter atteinte aux droits et intérêts de LES BIOLONISTES et/ou ses fournisseurs et partenaires.

15.3. L'utilisation de ces marques, logos et textes, sur tout support commercial ou autre par l'Acheteur et les membres de son réseau, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers, doit être soumise à l'autorisation préalable et écrite de LES BIOLONISTES.

15.4. Tous les documents techniques ou non, fiches produits, photographies remis à l'Acheteur demeurent la propriété exclusive de LES BIOLONISTES, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande. **Ils doivent être tenus confidentiels par l'Acheteur qui s'interdit de les communiquer à des tiers, pour quelque motif que ce soit.**

15.5. L'Acheteur et les membres de son réseau s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de LES BIOLONISTES et/ou ses fournisseurs et partenaires et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

15.6. L'Acheteur s'engage à cesser ou faire cesser toute utilisation des logos, marques et textes, à première demande de LES BIOLONISTES.

15.7. Ainsi, pour chaque infraction à l'une des dispositions du présent article, maintenue par l'Acheteur ou par un membre de son réseau malgré l'envoi par LES BIOLONISTES à l'Acheteur d'une mise en demeure de cesser ou faire cesser l'infraction dans un délai de 48 heures, l'Acheteur versera à LES BIOLONISTES la somme de 1.000€ par infraction constatée à titre de clause pénale.

16. Force majeure

16.1. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend impossible ou extrêmement difficile ou déraisonnable l'exécution des obligations.

16.2. Sont notamment, à titre d'exemple et sans que cette liste soit exhaustive, assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant LES BIOLONISTES de son obligation de livrer, ou de livrer dans les délais initialement prévus, les grèves de la totalité ou d'une partie de son personnel ou de ses fournisseurs ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre affectant le pays d'un fournisseur ou un pays via lequel les Produits ou les matières premières les composant sont transportées, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, les difficultés sérieuses d'être approvisionné en matière première, en emballage ou en tout élément nécessaire à la confection ou au conditionnement des Produits, les retenues en douanes de marchandises, les épidémies, les pandémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement EDF-GDF, ou toute autre rupture d'approvisionnement, pour une cause non imputable à LES BIOLONISTES.

Aucune pénalité ou indemnisation d'aucune sorte n'est encourue par LES BIOLONISTES dans de telles circonstances.

16.3. LES BIOLONISTES préviendra l'Acheteur par écrit, notamment par courrier électronique, le contrat liant LES BIOLONISTES et l'Acheteur étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

16.4. Si l'événement venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par LES BIOLONISTES et l'Acheteur pourra être résolu par la partie le souhaitant, sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

16.5. Cette résolution prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat de vente.

17. Droit applicable

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par le Droit français, à l'exclusion des dispositions relatives aux conflits de lois.

18. Compétence – Contestation

18.1. En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs engagements, les parties rechercheront de bonne foi, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires. La partie la plus diligente adressera un courrier recommandé en ce sens à l'autre afin d'organiser une discussion effective.

18.2. En cas d'échec de cette discussion ou d'absence de réponse au courrier recommandé passé un délai d'un mois suivant sa première présentation, les dispositions ci-dessous relatives au recours judiciaire pourront être mises en œuvre.

18.3. A DEFAUT DE REGLEMENT AMIABLE TEL QUE SUSVISE, LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON, FRANCE, SERA SEUL COMPETENT EN CAS DE LITIGE DE TOUTE NATURE OU DE CONTESTATION RELATIVE A LA FORMATION, L'EXECUTION, L'INTERPRETATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE OU DU CONTRAT DE VENTE ENTRE LES PARTIES.

18.4. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents de l'Acheteur puissent mettre obstacle à l'application des présentes.

18.5. Les présentes Conditions Générales de Vente peuvent être traduites en plusieurs langues pour des raisons pratiques. Toutefois, seul le texte français fera foi en cas de litige ou de divergences d'interprétation.

19. Déchets

Conformément à l'article R.541 -173 du Code de l'environnement, l'identifiant unique attribué à LES BIOLONISTES est le : FR209907_01NNEP.

20. Clause de confidentialité

20.1. « Informations » signifie : toutes les informations, de quelque nature qu'elles soient (technique, financière, commerciale, marketing, stratégique, scientifique, réglementaire, juridique ou autre) relatives à LES BIOLONISTES, à ses Sociétés Affiliées, à leurs clients ou fournisseurs, à leurs installations industrielles ou à leurs produits ou activités, qui seront communiquées par le vendeur à l'Acheteur.

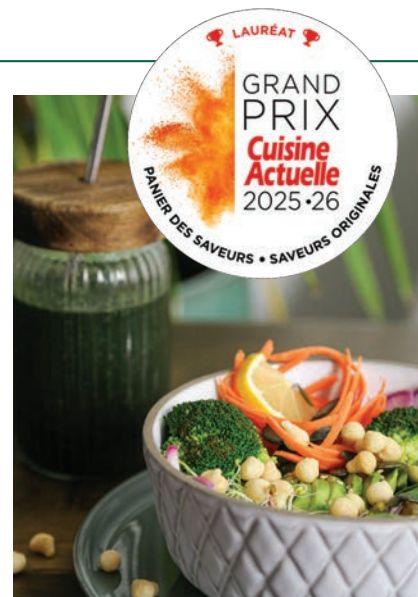
20.2. Il est précisé que les documents et informations de toute nature que les parties sont amenées à échanger durant la négociation commerciale ainsi que le contenu de la négociation et de résultat de celle-ci sont strictement confidentiels. L'interdiction d'en faire une quelconque divulgation auprès de tiers pendant le contrat perdue après son échéance pendant une durée d'un an. L'Acheteur s'engage à limiter la fourniture des Informations aux seuls salariés directement concernés par le Contrat et à leur imposer des dispositions de confidentialité de même étendue que celles du présent Article, l'acheteur garantissant le respect du présent Article par ses salariés.

21. Données personnelles Les données collectées dans le cadre de l'exécution du Contrat et/ou des commandes font l'objet d'un traitement informatique destiné à répondre aux demandes des Clients et plus généralement, à des fins de traitement et suivi des commandes, la facturation et recouvrement, ou encore la fixation des tarifs. Les données sont également traitées à des fins de prospection et de marketing de LES BIOLONISTES. Les données collectées du Client ne sont pas transmises à des acteurs commerciaux ou publicitaires. Le responsable du traitement des données à caractère personnel est LES BIOLONISTES domicilié à l'adresse susmentionnée. Les données sont conservées uniquement le temps nécessaire pour les finalités poursuivies, conformément aux prescriptions légales applicables à LES BIOLONISTES. Les données personnelles sont traitées dans l'ERP (Enterprise Resource Planning : logiciel de gestion intégré) de LES BIOLONISTES lequel est mentionné au registre des traitements. Pour des motifs légitimes, le Client peut s'opposer au traitement des données le concernant. Tout Client personne physique bénéficie d'un droit d'information, d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, et de suppression des informations le concernant, il peut exercer ce droit en écrivant à l'adresse suivante : contact@lesbiolonistes.bio

22. Prise d'effets

Les présentent CGV entrent en vigueur le 1er janvier 2026 et annulent et remplacent les précédentes.

UN GOÛT QUI FAIT L'UNANIMITÉ : VICTOIRE POUR NOS PERLES AIL & OIGNON !



préparation

- 1. Préparer les ingrédients :** Cuire les brocolis à la vapeur (3-4 min), émincer le chou rouge, trancher l'avocat et les radis, râper la carotte.
- 2. Assembler le bowl :** Disposer les pousses d'épinards, ajouter les nouilles Udon konjac marinées, puis répartir les légumes et les perles d'épeautre. Compléter avec graines germées, graines de courge et sésame, puis décorer d'une tranche de citron.
- 3. Déguster :** Mélanger légèrement avant de savourer. Bon appétit !

Astuce : Ajoutez une sauce tahini-citron-miel ou un filet d'huile de sésame pour encore plus de saveur !

ingrédients

- 1/2 avocat
- Quelques pousses d'épinards
- 1 petite carotte en fines lamelles
- 1 fine tranche de citron
- Quelques petites têtes de brocolis cuites à la vapeur
- Un petit peu de chou rouge émincé
- Quelques tranches de radis rouge
- 100g de nouilles Udon konjac marinées dans de la sauce soja
- 1 poignée de graines germées
- 1 c. à soupe de graines de courge
- 1 c. à soupe de graines de sésame
- 2 c. à soupe de perles d'épeautre ail & oignon ibo!

IBO! UNE PRÉSENCE ENGAGÉE :

Depuis sa création, notre marque propre Ibo! a su s'imposer et rassembler une communauté solide de **25 620 abonnés**.

Une cible commune, sensible et réactive à l'univers de la bio et aux produits issus de l'agriculture biologique. Une activité et des contenus constructifs : *astuces, idées recettes, nouveautés produits, mise en avant des bienfaits de nos produits, nos valeurs, nos engagements, jeux concours...*

13 000 followers

15 000 followers





UN AVIS AUJOURD'HUI,
UN PROJET QUI
GRANDIT DEMAIN.

Dites-nous ce que vous en pensez !



UNE SEULE ADRESSE POUR VOS COMMANDES !

adv@lesbiolonistes.bio

HORAIRE D'OUVERTURE : du lundi au vendredi 8h00-12h30 et 14h00-17h30

**LES
BIOLONISTES**
Les virtuoses de la bio

570 Allée des Cabedans, 84300 CAVAILLON
Tél. 04 32 50 07 30 - Fax 04 90 05 81 22
contact@lesbiolonistes.bio
www.lesbiolonistes.bio



Tous les papiers se trient et se recyclent.
Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.